

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. CLAUDE FABIEN, président
 MME IRÈNE CINQ-MARS, commissaire
 M. ARIANE ÉMOND, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET DU
2-22, RUE SAINTE-CATHERINE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 8 juin, 19 h
Hôtel Holiday Inn Select
99, avenue Viger Ouest
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-----------------------------|---|
| SÉANCE DU 8 JUIN 2009 | 1 |
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

| | |
|--------------------------------------|----|
| BASTIEN GILBERT | 2 |
| JULIEN REIHER UMOJHA..... | 11 |
| NADINE GELLY | 16 |
| MICHEL SABOURIN..... | 25 |
| VIANNEY BÉLANGER..... | 36 |
| RÉJEAN SÉGUIN ET NORMAND DAOUST..... | 44 |
| CLAUDINE ROGER..... | 52 |
| PAULINE ABARCA-CANTIN | 60 |

MOT DU PRÉSIDENT

M. CLAUDE FABIEN, président:

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Au nom de l'Office de consultation publique de
Montréal, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à la deuxième partie de cette
consultation publique portant sur le projet d'implantation de l'édifice connu sous le nom du 2-
22, Sainte-Catherine, un édifice dédié aux entreprises culturelles et aux arts et qui sera érigé
10 à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent dans
l'arrondissement Ville-Marie.

Je vous présente les membres de la commission. Madame Irène Cinq-Mars qui est
commissaire, madame Ariane Émond, également commissaire ; madame Stéphanie Espach
15 qui est secrétaire de la commission aux tables à l'avant et madame Catherine Vandermeulen
qui est notre analyste et moi-même, Claude Fabien. J'ai l'honneur de présider la commission
et la séance de ce soir.

Je vous présente également les personnes qui sont en appui à la commission et à
l'organisation de la séance de ce soir, monsieur Luc Doray, secrétaire général de l'Office ;
20 monsieur Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation ; madame Annick Pouliot
qui coordonne la logistique ; madame Louise Philibert, sténotypiste - ce qui me permet de
dire en passant que le mot à mot et le verbatim de tout ce qui est dit ce soir, c'est-à-dire les
opinions que vous allez exprimer, sont transcrits et sont déposés sur le site internet de
l'Office. Alors, il faut suppléer par l'imagination et voir que les chaises vides en réalité sont
25 remplies de tous ces internautes qui vont sur le site consulter ce qui est exprimé devant notre
commission - je mentionne également monsieur Jérémie Gagnon à la sonorisation et les
responsables de l'accueil, monsieur Gabriel Lemonde-Labrecque et monsieur Nathan Lee.

Je vous dis un mot des séances de consultation publique et du déroulement de la
30 séance de ce soir. La première partie de la consultation publique a été tenue du 19 au 25
mai dernier. Elle a permis au public et à la commission de bien se renseigner sur le projet de
l'édifice du 2-22 qui sera destiné à être construit par la Société de développement Angus.

La deuxième partie de la consultation débute ce soir ; c'est certainement la plus
35 importante. Elle a pour but de permettre aux citoyens et aux organismes d'exprimer leurs
opinions, leurs préoccupations sur le projet, d'émettre leurs commentaires, de faire leurs
suggestions, de proposer des modifications. Bref, notre commission est ici ce soir en mode
d'écoute pour vous entendre.

40 Au cours de cette deuxième partie, les représentants de la Ville et de la Société de
développement Angus ont été invités à se joindre à vous. Ils sont probablement assis avec le
public. Ils n'ont aucun rôle actif à jouer. Ils vont écouter la présentation des mémoires et

45 prendre connaissance des points de vue exprimés. À la toute fin de la séance de ce soir
cependant, je leur donnerai l'occasion s'ils le désirent d'apporter des rectifications sur des
aspects techniques et factuels qui pourraient faire l'objet d'erreur dans la présentation des
mémoires. Il ne s'agit pas d'engager la discussion, mais simplement d'éviter à la commission
toute erreur de fait. Ça peut être très court et c'est optionnel ; ce n'est pas obligatoire.

50 Il y a 8 intervenants qui sont inscrits pour la séance de ce soir ; nous entendrons les 4
premiers, il y aura une pause-santé et après ça, les 4 suivants. Chaque intervenant dispose
d'une dizaine de minutes pour présenter son point de vue. Prenez pour acquis que la
commission a déjà reçu votre mémoire et l'a lu. Après que vous ayez fait ressortir l'essentiel
de votre pensée, il y aura 10 minutes additionnelles où la commission pourra vous poser
55 quelques questions pour mieux faire valoir vos idées ou s'assurer de les avoir pleinement
comprises. Alors, chaque intervention, donc, devrait durer une vingtaine de minutes.

Alors, la première personne à prendre la parole ce soir est monsieur Bastien Gilbert
qui est déjà tout installé et qui va s'exprimer au nom du Regroupement des centres d'artistes
autogérés du Québec. Alors, Monsieur Gilbert, nous vous écoutons.

60 **M. BASTIEN GILBERT:**

Merci. Merci d'avoir accepté de nous entendre ce soir devant cet Office de
consultation publique. Le Regroupement des centres d'artistes autogérés s'est quand même
65 pas mal occupé de cette question du... moins celle du 2-22 que du Quartier des spectacles
depuis au moins 2001 quand cette annonce a été faite que Montréal allait se doter d'un
quartier de cet ordre et dès le début, on a cru bon de préciser que dans le Quartier des
spectacles qui a malgré tout gardé cette dénomination, il y avait aussi le quartier de l'art
contemporain.

70 Je crois quelque part que nos interventions ont été entendues, même si le quartier va
garder sa dénomination, mais je veux rappeler quand même un peu qu'est-ce qui s'est passé
depuis 2001 du moins avec les centres d'artistes autogérés qui étaient présents dans le
quartier.

75 Le quartier comprend des galeries pour ce qui concerne l'art contemporain, comprend
des galeries, des centres d'artistes, le Musée d'art contemporain et d'autres organismes
affiliés plus ou moins à cet art... ce qu'on appelle les arts visuels ou les arts médiatiques.

80 Il y a eu quand même sur le territoire de Montréal des histoires assez importantes
dans ces dernières années avec les centres d'artistes qui ont été à un moment donné obligés
de quitter des immeubles qu'ils habitaient, qu'ils occupaient, notamment le 10, Ontario, le
460, Sainte-Catherine, et il y a eu la Grover aussi dans un quartier, dans Hochelaga-
Maisonneuve, mais tout cela a permis de prendre conscience de l'importance des centres

85 d'artistes, de l'importance des artistes aussi lorsqu'ils occupaient des édifices à des prix
souvent très peu élevés et surtout de prendre conscience de ce qui pouvait leur arriver
lorsqu'on ne s'en occupait pas et lorsqu'on, ce « on » veut signifier les autorités municipales
au premier chef puisqu'ils ont parfois été victimes ou failli être victimes de circonstances qui
les obligeaient à quitter les lieux qu'ils habitaient.

90

Ç'a été le cas du 10, Ontario, ça a failli être le cas de la Grover. Ici, le 460, Sainte-
Catherine par exemple, maintenant il n'y a plus qu'un seul centre d'artistes, Artexte, le centre
d'information en art contemporain occupe encore ces lieux-là. Il y a d'autres organismes
évidemment culturels qui occupent le 460, mais les centres d'artistes quant à eux ont quitté
95 pas nécessairement pour des raisons qui tiennent, ce que j'appelle la négligence de la Ville
ou la spéculation immobilière, mais il y a quand même un mouvement qui s'est fait parmi les
centres d'artistes d'aller, d'occuper des lieux qui pouvaient être sur la rue ou de changer
carrément de quartier et de quitter le centre-ville pour des motifs qui tenaient aussi à leur
désir d'être diffusé dans des quartiers ou plus près de la population, etc.

100

Et donc, comme vous le savez peut-être, ils ont immigré vers le Mile-End, la Galerie
Clark avec sa vingtaine d'ateliers d'artistes est installée maintenant sur De Gaspé ; Articule
est installée sur Fairmount ; la Centrale est déménagée maintenant sur le boulevard Saint-
Laurent au coin de Marie-Anne ; Occurrence maintenant est sur Du Parc. Enfin, tout ce
105 secteur maintenant est devenu... un certain nombre de centres d'artistes y sont déménagés
et entretiennent cette vie culturelle et artistique autour de l'art contemporain ou de l'art actuel
comme on le définit aussi.

105

D'autre part, les ateliers d'artistes ont subi à peu près, je ne dirais pas tout à fait le
110 même mouvement, mais je me demande si on compterait les ateliers d'artistes au centre-ville
sur les doigts d'une main puisqu'ils ont quitté autant le Blumenthal que le Wilder que le 460
lorsque ça pouvait être le cas ou même le Belgo.

110

Alors, maintenant ce qui reste au centre-ville, c'est le Belgo où il y a plusieurs centres
115 d'artistes, au moins quatre, les principales galeries d'art contemporain aussi sont situées là, je
vous les mentionne dans mon mémoire, et le Musée d'Art Contemporain bien entendu qui
demeure le point d'ancrage principal de l'art contemporain et de l'art actuel au centre-ville de
Montréal.

115

Ceci étant dit, l'installation des centres d'artistes au 2-22, pour nous, c'est une bonne
120 nouvelle, pour nous, je veux dire pour l'association, le Regroupement des centres d'artistes
autogérés, à deux niveaux. Premièrement parce que ces centres-là vont acquérir leur
espace, devenir propriétaires, ce qui est relativement peu le cas à Montréal, mais que l'on
voit beaucoup à Québec notamment où dans le grand projet Méduse, plusieurs centres
125 d'artistes se sont regroupés avec d'autres organismes et ce qui se voit aussi beaucoup dans
les autres régions.

120

125

130 Montréal, je ne dirais pas que c'est une première puisque Vidéographe, par exemple, PRIM sont propriétaires de leurs espaces, mais ça reste quand même quelque chose d'exceptionnel que la Galerie Vox, que Artex, que Studio XX deviennent propriétaires de leurs espaces. C'est la bonne nouvelle.

135 La deuxième bonne nouvelle avec le 2-22, c'est que quelque part, ça recrée un axe, ça agrandit l'axe de l'art contemporain au centre-ville. Donc, il y aura trois points d'ancrage avec le Musée, le Belgo et le 2-22.

140 Notre inquiétude concernant le 2-22. Notre inquiétude principale, je la citais un peu en exergue de ce court mémoire qu'on a rédigé dans les derniers jours, c'est que cette possibilité d'acquérir des espaces si elle est intéressante nous démontre aussi que l'ensemble des espaces ne sont pas achetés au 2-22, qu'il faudra donc louer des espaces. Et d'après ce qu'on a entendu, la location de ces espaces va être à un prix trop élevé pour que des organismes culturels ou artistiques de l'ordre de ceux que nous connaissons habituellement puissent s'installer au 2-22.

145 Bon, vous dites qu'il y a des gens ici de la Société de développement Angus qui pourront répondre à ces inquiétudes ou nous donner de l'information, mais j'ai cru entendre que la location des espaces se ferait à raison de 26 \$ du pied carré, ce qui dans nos organismes, il est impossible d'occuper les espaces à des taux pareils, à des taux d'occupation. Il faut savoir que l'organisme, par exemple, que je dirige paye actuellement 9 \$ du pied carré sur le Plateau dans des conditions qui nous sont très favorables et que si on voulait m'attirer ou attirer mon organisme sur Sainte-Catherine, c'est pas en nous faisant payer 26 \$.

155 Et donc, qu'arrivera-t-il à la vocation culturelle de cet édifice, à la vocation culturelle qu'on dit artistique, à cette vocation dans laquelle il devrait y avoir une certaine vie qui ne sera pas nécessairement complètement concentrée sur le spectacle, mais sur d'autres organisations artistiques, qu'est-ce qui va arriver à ces autres... qui seront ces autres groupes ou ces autres organismes qui vont s'installer au 2-22 ?

160 Je discutais de cette question-là avec ma présidente, Marie-Josée Lafortune, qui dirige le centre d'artistes, le centre d'art contemporain Optica, et qui me faisait remarquer que dans certaines autres villes, évidemment on a envie de faire des comparaisons, l'aide que la... lorsqu'une municipalité, lorsqu'une capitale, lorsqu'une métropole veut attirer dans son sein ou dans son centre des artistes ou des organismes artistiques, quelque part, elle y met le prix, quelque part, elle donne l'occasion, elle facilite l'arrivée des artistes ou des organismes artistiques dans un lieu particulier, et, dans le cas du 2-22, il ne nous semble pas que ce sera le cas.

170 C'est sûr que les projets d'acquisition des trois organismes que j'ai nommés tout à l'heure, Artex, Studio XX et Vox, ont été soutenus par la Ville de Montréal, sont soutenus par le ministère de la Culture et des communications et probablement par le ministère du Patrimoine canadien, mais en dehors de ça, en dehors de ces acquisitions, qu'arrivera-t-il aux locations qui vont se faire dans cet édifice du 2-22 ?

175 Alors, c'est ça notre inquiétude. On comprend qu'il y aura CIBL, on comprend qu'il y aura la Vitrine Culturelle. Mais cette Vitrine Culturelle, ce ne sont après tout que des guichets où on peut offrir des billets en réduction. Mais pour le reste, quelle sera cette animation dite artistique ou culturelle qui pourrait surgir de groupes intéressants ?

180 Et souvent, il ne paye pas cher les groupes intéressants. Souvent, ils ne sont pas riches les groupes intéressants. Dans notre culture à nous en tout cas. Et donc, qu'arrivera-t-il à cet édifice du 2-22 à l'avenir ?

185 Donc, c'est un peu l'inquiétude, mais par ailleurs, on est ben content de voir arriver nos trois organismes. Pour le reste, j'ai peu de choses à dire. On semble dire que le Quartier des spectacles aussi, c'est un lieu, c'est un quartier qui va être très attirant pour le tourisme, mais la question du tourisme ne peut pas être prédominante même pour le développement du 2-22. Les organismes qui vont là ne recherchent pas nécessairement des clientèles touristiques, en tout cas c'est vrai du Studio XX, c'est vrai du centre d'information Artex : Artex a plutôt comme clientèle les universitaires, des chercheurs qui souvent sont
190 liés aux trois universités du centre-ville. Le Studio XX quant à lui fait de la formation ou organise des festivals, donc, ce n'est pas nécessairement des lieux qui attirent le tourisme. On peut dire que Vox à ce moment-là, lui, a affaire à une clientèle intéressée à l'art contemporain, mais le tourisme n'est pas quand même le premier critère pour ces organismes-là.

195 Pour le reste, la proposition architecturale, mes connaissances en architecture sont relativement limitées. C'est quand même un domaine qui m'intéresse énormément, mais on en a vu d'autres des constructions dans d'autres villes, dans des capitales, des métropoles, européennes particulièrement, et la question que j'ai soulevée dans mon mémoire aussi, puis
200 qui a été beaucoup soulevée dans le public ces derniers jours, c'est l'intégration, quelle est l'intégration de cet édifice au boulevard Saint-Laurent ?

205 Je mentionne là-dedans que j'ai pris connaissance des modifications qui ont été suggérées par les architectes et la Société de développement il y a une dizaine de jours qui prévoient maintenant des ouvertures sur le boulevard Saint-Laurent, mais je me demande actuellement à quel point cette construction-là quand même réussit à bien s'intégrer au boulevard Saint-Laurent. La question se pose, de ce grand édifice vitré, etc.

210 J'ai ajouté une note sur les stationnements de vélo dont on disait qu'il y en avait une douzaine là où il me semble qu'il devrait y en avoir 250, hein, si on tient compte du développement que subit, que suit actuellement ce mode de déplacement.

215 Puis enfin, je terminais en disant que le 2-22, j'espère qu'il va changer de nom et que éventuellement ce nom sera donné à une personnalité artistique et je suggérais même là-dedans qu'on pourrait le donner à quelqu'un qui est relativement peu connu en dehors de nos milieux, mais qui s'appelle René Payant . Mais ce n'est qu'une suggestion, mais qui a eu une très grande importance dans les années 80 pour la description, la définition de l'art contemporain dans nos régions. Voilà.

220 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Merci beaucoup pour cet exposé qui est très clair. Alors, je me tourne vers mes collègues pour voir s'il y a des questions.

225 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Étant donné que vous avez exposé longuement la problématique de l'accessibilité, je dirais, des artistes, ça m'amène à une question là-dessus et je voudrais vous en poser une autre ensuite sur la proposition architecturale quand même.

230 Évidemment, vous parlez que le fait que les loyers soient de beaucoup inférieurs à ce que vous avez entendu parler pourrait favoriser cette accessibilité-là, mais quelles seraient les mesures qui pourraient être prises pour que les loyers en question soient réduits substantiellement ? Avez-vous des idées là-dessus ?

235 **M. BASTIEN GILBERT:**

240 Bien, la seule idée, c'est de penser que nous sommes dans un développement municipal et donc, quelque part la municipalité peut intervenir, mais sur cette question des loyers et des coûts, et même des coûts d'installation, est-ce qu'ils sont appelés à augmenter ? Qu'en sera-t-il des taxations municipales et autres taxes foncières, etc. ?

245 On a vu un peu lorsque Méduse s'est installée à Québec, il y a eu des surprises du côté de la taxation que les organismes présents à Méduse ont dû longuement négocier avec la Ville de Québec pour arriver à une solution satisfaisante pour les deux partenaires, mais la Ville ne peut pas faire autrement que d'investir dans un édifice comme celui-là.

250 Est-ce que « investir » veut dire qu'elle doit prendre en charge des coûts qu'elle n'a pas appréhendés à l'heure actuelle ? Ce sera ma solution. Est-ce une solution facile de dire la Ville doit s'en occuper ? Mais quelque part, c'est quand même l'intention d'une

municipalité de se dire métropole culturelle internationale et donc, ça entraîne des responsabilités, des investissements. C'est ma...

MME IRÈNE CINQ-MARS:

255

C'est votre position.

M. BASTIEN GILBERT:

260

Ma position sur cette question.

M. CLAUDE FABIEN, président:

265

Madame Émond aurait une question ?

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Oui ? Puis je vais revenir sur la proposition, d'accord.

270

M. CLAUDE FABIEN, président:

On va revenir, oui.

MME ARIANE ÉMOND:

275

Dans votre mémoire, Monsieur Gilbert, vous vous êtes inquiété que dans les séances d'information, on n'avait pas nommément parlé du Centre d'information Artex, ni du Studio XX.

280

M. BASTIEN GILBERT:

Oui.

MME ARIANE ÉMOND:

285

Vous vous demandiez si c'était un oubli ou si... bon. À entendre votre présentation, je vois que vous semblez, et corrigez-moi si ce n'est pas le cas, vous semblez rassuré quant aux dispositions actuelles pour l'acquisition des lieux des trois organismes que vous représentez ou est-ce que je sens une crainte ?

290 **M. BASTIEN GILBERT:**

Bien, c'était une question, c'est monsieur Yaccarini qui a fait une présentation, je ne sais plus à quelle date, et dans son intitulé à un moment donné, ou il s'est arrêté aux organismes qu'il a nommés ou alors, c'est peut-être juste cette... c'est peut-être seulement
295 ça qui est arrivé, mais ce que j'en sais actuellement, les organismes en question, peut-être qu'ils vous en diront plus au cours de la soirée, mais le projet semble bien parti pour une installation au 2-22.

300 **MME ARIANE ÉMOND:**

Pour un achat des lieux ?

305 **M. BASTIEN GILBERT:**

Un achat des lieux, semble-t-il, mais il n'y a pas...

310 **MME ARIANE ÉMOND:**

Il n'y a rien de signé ?

315 **M. BASTIEN GILBERT:**

Il n'y a rien de signé que je sache. Ils en savent plus que moi et au moins un ou deux d'entre eux ce soir vont peut-être vous donner cette information.

320 **MME ARIANE ÉMOND:**

D'accord. Merci.

325 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Il y avait une question sur l'architecture ?

330 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Alors, dernière question sur la proposition architecturale que vous qualifiez de coupure agressive.

335 **M. BASTIEN GILBERT:**

Avec le Club Soda.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

335 C'est ça. Alors, quelle serait votre suggestion pour la coupure... pour qu'il n'y ait pas de coupure en fait ?

M. BASTIEN GILBERT:

340 Je me suis bien gardé d'en faire n'étant pas architecte, ni promoteur de projet.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Vous avez quand même un avis là-dessus, non ?

345 **M. BASTIEN GILBERT:**

On ne le sait pas. On se dit, on attend les propositions. Celle-là n'est peut-être pas la meilleure, il y en a peut-être d'autres qui pourraient être faites éventuellement.

350 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Est-ce que c'est la hauteur ou seulement le mur arrière ? Pouvez-vous préciser un petit peu pourquoi vous estimez...

355 **M. BASTIEN GILBERT:**

360 C'était le mur arrière de cette construction. Il y a au moins 5 étages qui dépassent. Qu'est-ce qui arrivera à ce mur arrière ? Est-ce qu'on va faire pousser des plantes ? Est-ce qu'il y aura des projections ? On a l'impression... si j'étais le Club Soda, je me sentrais un peu, comment dirais-je, mis de côté par cet édifice-là.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

D'accord.

365

M. BASTIEN GILBERT:

Et d'autre part, l'intégration sur le boulevard Saint-Laurent aussi comme je disais, ne m'a pas l'air très heureuse encore.

370

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Très bien. Je vous remercie.

M. CLAUDE FABIEN, président:

375

Vous avez mentionné que les espaces, les stationnements pour vélos, ça vous semblait un peu chiche d'abord qu'il n'y en ait aucun de prévu par le promoteur.

M. BASTIEN GILBERT:

380

Non, je crois qu'ils ont dit douze quelque part.

M. CLAUDE FABIEN, président:

385

C'est l'arrondissement qui par règlement voudrait imposer.

M. BASTIEN GILBERT:

390

Ah ! 12.

M. CLAUDE FABIEN, président:

395

C'est un règlement-cadre : 12. Et puis je vous entends parler de 250. Est-ce que le système Bixi n'est pas une réponse un peu à votre préoccupation ?

M. BASTIEN GILBERT:

400

Pas nécessairement parce que souvent les usagers de ces lieux-là ont souvent des vélos. C'est mon cas, je parlais presque pour moi dans ce cas-là, celui qui circule en vélo et qui a de la difficulté souvent à trouver des stationnements, mais il me semblait que pour un édifice, s'il a 8 étages, avec le nombre de personnes qu'il y aura là-dedans, 12 stationnements-vélos, c'était quand même... même pas un minimum.

M. CLAUDE FABIEN, président:

405

Est-ce que vous seriez satisfait d'en trouver de l'autre côté de la rue ?

M. BASTIEN GILBERT:

410

Oui.

M. CLAUDE FABIEN, président:

415

Dans l'édifice...

M. BASTIEN GILBERT:

Partout, mettez-en.

420 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Dans le projet Quartier du quadrilatère.

M. BASTIEN GILBERT:

425

Ah, celui du Quadrilatère. J'imagine qu'on en a prévu une centaine, je crois.

M. CLAUDE FABIEN, président:

430

Oui.

M. BASTIEN GILBERT:

Bon, on ira là d'abord. Mais quand même...

435

M. CLAUDE FABIEN, président:

Autre question ? Très bien. Alors, merci beaucoup pour votre contribution.

440

M. BASTIEN GILBERT:

Ça m'a fait plaisir, en autant qu'elle puisse être utile.

M. CLAUDE FABIEN, président:

445

Oui, très. Alors, j'appelle maintenant monsieur Julien Reihmer Umojha. Bonsoir, Monsieur.

M. JULIEN REIHER UMOJHA:

450

Bonsoir.

M. CLAUDE FABIEN, président:

455

Est-ce que j'ai prononcé votre nom correctement ? Je vous prie de me corriger si ce n'est pas le cas.

M. JULIEN REIHER UMOJHA:

460 C'est un nom à coucher dehors.

M. CLAUDE FABIEN, président:

465 Non, mais il faudrait l'entendre de la bonne façon.

M. JULIEN REIHER UMOJHA:

470 Oui, mais c'est facile à retenir une fois que vous l'avez entendu par moi-même parce que Reihher, c'est les REÉR. Vous connaissez les REÉR, vous devez en avoir ?

M. CLAUDE FABIEN, président:

Oui, oui.

475 **M. JULIEN REIHER UMOJHA:**

Chacun dans la salle doit en avoir. Et puis Umojha.

M. CLAUDE FABIEN, président:

480 Umojha.

M. JULIEN REIHER UMOJHA:

485 Umojha, c'est un mot africain qui signifie « unité ». Alors, bonsoir, Monsieur le Président du Conseil de consultation publique de Montréal, les membres du panel de la SDA et de la Ville de Montréal. Bonsoir, Messieurs, Mesdames, chers concitoyens.

490 *«Je m'appelle Julien Reihmer Umojha, je suis d'origine haïtienne et je suis arrivé à Montréal le 24 juin 1966. J'ai vécu l'événement marquant que fut Terre des Hommes en 1967. Depuis, j'ai eu un coup de foudre toujours grandissant pour Montréal et la société québécoise. Je suis un artiste multidisciplinaire qui évolue dans le milieu culturel québécois depuis plus de 30 ans, un Montréalais qui aime sa ville d'adoption.»*

495 *Je suis membre fondateur de Culture Montréal et de Diversité artistique Montréal, DAM. Je suis également président fondateur du Regroupement des artistes du monde, un organisme à but non lucratif que j'ai créé en 2001. Nous travaillons tous ensemble dans le but de mettre en valeur la Ville de Montréal à titre de métropole culturelle en encourageant sa créativité, sa diversité culturelle ainsi que son influence nationale et internationale.*

500 *Je porte un grand intérêt au projet de requalification urbaine durable du 2-22 parce que c'est un projet qui est basé sur les principes du développement durable. Le 2-22 inscrit la culture au cœur du développement économique et social en laissant une porte ouverte à l'inclusion sociale. Il donne une voix aux représentants des communautés culturelles montréalaises, à la relève et aux pratiques émergentes. Voir le cahier projet de requalification urbaine et durable à la page 12.*

505 *Alors, je cite : « Les artisans, les créateurs, les commerçants et les résidents qui ont incarné l'âme du secteur depuis toujours devraient continuer à s'y épanouir pleinement. » Faisant partie de ces commerçants, artistes et artisans qui veulent continuer à s'épanouir sur la Main, permettez-moi de vous raconter une anecdote.*

510 *En 1984, j'étais le propriétaire d'un snack-bar situé à l'intérieur de l'épicerie Hinkins située au 1207, rappelez-vous bien cette adresse, boulevard Saint-Laurent, le 1207. C'est à trois maisons du Club Soda et à peut-être une ou deux maisons de la SAT. À cette époque, les immigrants de certains pays d'Europe, du Moyen-Orient, des Antilles anglophones et francophones, d'Afrique et d'Amérique latine venaient respirer nostalgiquement les parfums de leurs épices et acheter les aliments de leurs pays d'origine sur le boulevard Saint-Laurent.*

515 *Ainsi s'est créée une nouvelle dynamique dans laquelle les différentes cultures se côtoyaient et se confondaient dans une ambiance conviviale. Mais en 1985, j'ai eu la permission du propriétaire de l'édifice de faire une murale pour rendre hommage à tout ce que j'ai vu en 1967 dans l'événement de la Terre des Hommes et rendre hommage à l'unité de l'humanité au Québec en évoquant l'amour, la paix, l'harmonie, la joie, la santé, le bonheur pour tous, sur le mur extérieur, face vers le nord de l'édifice.*

520 *Ainsi s'est créée une nouvelle dynamique dans laquelle les différentes cultures se côtoyaient et se confondaient dans une ambiance conviviale. Mais en 1985, j'ai eu la permission du propriétaire de l'édifice de faire une murale pour rendre hommage à tout ce que j'ai vu en 1967 dans l'événement de la Terre des Hommes et rendre hommage à l'unité de l'humanité au Québec en évoquant l'amour, la paix, l'harmonie, la joie, la santé, le bonheur pour tous, sur le mur extérieur, face vers le nord de l'édifice.*

525 *Le titre du projet était Unité Humanité. Deux ans après, l'édifice a été vendu. Le nouveau propriétaire dans ses rénovations a mis un faux mur qui cache le message d'humanisation de la murale aux passants. Voilà plus de 23 ans que cette œuvre d'art porteuse d'un message d'humanisation qui fait appel à l'unité de l'humanité pour faire avancer le monde est barricadée.*

530 *Le titre du projet était Unité Humanité. Deux ans après, l'édifice a été vendu. Le nouveau propriétaire dans ses rénovations a mis un faux mur qui cache le message d'humanisation de la murale aux passants. Voilà plus de 23 ans que cette œuvre d'art porteuse d'un message d'humanisation qui fait appel à l'unité de l'humanité pour faire avancer le monde est barricadée.*

535 *Cela n'empêche pas que la murale continue à vivre. Elle est encore là, elle a résisté avec le temps. Et moi aussi, grâce à Dieu. J'attends patiemment le jour où cette murale sera remise à la vue de tous les montréalais d'ici et d'ailleurs pour continuer son dialogue de solidarité humaine dans un milieu sain et harmonieux. J'attends encore patiemment la reconnaissance de ma murale comme une œuvre artistique d'utilité publique parce qu'elle dégage une vibration d'amour universel, bienfaisante, rafraîchissante qui reconforte celui ou celle qui la regarde.*

540 *Avec des penseurs, des bâtisseurs de l'avenir, des professionnels de la culture, des
politiciens et des chercheurs comme vous, j'ai confiance que ce jour n'est pas loin de moi, ni
de la mosaïque montréalaise.*

545 *Le coin Sainte-Catherine et Saint-Laurent est un carrefour historique chargé de
symboles. C'est bien vrai. C'est un endroit prédestiné à accueillir les visiteurs venant des
quatre coins de la planète pour découvrir l'esprit universel qui vibre et qui règne à Montréal.
Le projet 2-22 sera comme un phare qui oriente la ville vers un nouveau Montréal inclusif,
incontournable et irrésistible pour le monde entier.*

550 *Le 2-22 sera un milieu de création propice à une réforme de la pensée positive, un
lieu d'éducation artistique pour mieux regrouper notre société et permettre à chacun
d'exprimer les capacités qu'ils ont en eux pour le bénéfice de la collectivité. Ce foisonnement
d'initiatives, de projets et des discours constructifs sont les symboles d'un milieu culturel
dynamique propre aux Québécois, propre à la Ville de Montréal.*

555 *Pour les préoccupations. Personnellement, j'aimerais bien m'inscrire comme
locataire d'une espace dans le 2-22 pour faire un atelier de peinture et être sur la liste des
artistes-peintres qui exposeront leurs œuvres dans la grande salle d'exposition. Veuillez
m'indiquer à qui je dois m'adresser, s'il vous plaît.*

560 *Comment prévoyez-vous promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture
en favorisant la reconnaissance et l'inclusion des artistes et des pratiques artistiques
professionnelles dans les divers réseaux ? Je pourrais faire une suggestion. Le projet 2-22
constitue un moment historique dont il faut profiter pour créer chez les citoyens le sentiment
565 de partage, de partager un même territoire ainsi qu'une culture commune, urbaine et
cosmopolite. J'espère que ce projet aura la capacité d'unifier les Montréalais en ralliant
francophones, anglophones et communautés culturelles dans la joie, le développement, le
progrès, la paix et l'harmonie.*

570 *Je vous suggère fortement d'aller faire un tour au 1207, sur le boulevard Saint-
Laurent. À travers des petits trous du faux mur qui est âgé de 23 ans, vous allez avoir un
petit aperçu de cette murale. Alors, en regardant bien, vous ressentirez l'humilité d'un temps
nouveau, la sagesse d'un nouvel âge et l'âge de la paix intérieure. Soyez bénis et vivez
heureux.*

575 *Je vous demande votre aide afin de partager ce message important avec le grand
public québécois qui en a grand besoin. Vaut mieux tard que jamais. Je suis très fier de ma
ville, Montréal, une place unique où il fait bon de vivre et élever sa famille. Une société qui a
la diversité culturelle et la solidarité entre ses citoyens à cœur. Merci.*

580

M. CLAUDE FABIEN, président:

Merci beaucoup de votre message. Moi, j'ai une réponse brève et claire à la question que vous posez. Vous écrivez : « *Veillez m'indiquer à qui je dois m'adresser, s'il vous plaît.* »

585

M. JULIEN REIHER UMOJHA:

Oui.

590

M. CLAUDE FABIEN, président:

En rapport avec votre intention de poser votre candidature comme locataire d'un espace dans le 2-22. La réponse c'est Société de développement Angus. Ce sera non seulement le promoteur qui va bâtir, mais c'est également le promoteur qui va gérer les lieux. Alors, réponse courte. Maintenant, je me tourne vers mes collègues.

595

MME ARIANE ÉMOND:

Vous indiquez, Monsieur Reiher Umojha, une préoccupation, me semble-t-il, dans votre mémoire quand vous dites : « Comment est-ce qu'on va prévoir la diversité culturelle dans les arts et la culture ? » Est-ce que vous avez une idée comment le 2-22 devrait faire cette promotion de la diversité culturelle ? Et j'entends la mixité des acteurs culturels ; c'est ça ?

600

605

M. JULIEN REIHER UMOJHA:

Oui, oui. À mon humble avis, je pourrais suggérer une nouvelle carte de parcours de la Ville de Montréal qui inviterait la population aussi bien que les touristes, les visiteurs de la ville de parcourir cette carte qui pourrait rejoindre le Quartier Latin, le Quartier des spectacles, la Place des Arts et tous les lieux rassembleurs qui feraient plaisir à un visiteur, à un touriste de découvrir.

610

MME ARIANE ÉMOND:

Votre préoccupation n'était pas nécessairement concernant l'édifice comme tel 2-22, mais comment sensibiliser les visiteurs et la population à la diversité culturelle par un parcours.

615

620

M. JULIEN REIHER UMOJHA:

Oui, c'est ça.

MME ARIANE ÉMOND:

D'accord. Merci beaucoup.

625

M. CLAUDE FABIEN, président:

Autres questions ? Non ? Alors, merci beaucoup de votre message, c'est noté.

630

M. JULIEN REIHER UMOJHA:

Ça me fait plaisir.

M. CLAUDE FABIEN, président:

635

Merci, au revoir.

M. JULIEN REIHER UMOJHA:

640

Merci. Au revoir.

M. CLAUDE FABIEN, président:

645

Très bien. Alors, j'appelle maintenant madame Nadine Gelly au nom de la Vitrine Culturelle.

MME NADINE GELLY:

650

Bonsoir.

M. CLAUDE FABIEN, président:

Bonsoir, Madame. Est-ce que j'ai bien prononcé votre nom ?

655

MME NADINE GELLY:

C'est Gelly, mais...

M. CLAUDE FABIEN, président:

660

Gelly, très bien.

MME NADINE GELLY:

Oui, je suis habituée quand même.

665

M. CLAUDE FABIEN, président:

Bienvenue, Madame Gelly.

670

MME NADINE GELLY:

Alors, je me présente, Nadine Gelly, directrice générale de la Vitrine Culturelle de Montréal. J'aimerais apporter une petite modification à ce qu'est vraiment la Vitrine Culturelle. Les gens disent souvent qu'on est une billetterie et ce n'est pas du tout, en fait, ce n'est pas seulement le mandat de la Vitrine. La billetterie est une finalité. Nous sommes plutôt un organisme qui fait la promotion de la culture à Montréal. On représente 775 organismes à Montréal, donc, autant des entreprises qui ont des billets à offrir, mais aussi toutes les entreprises qui ont des gratuités comme toutes les galeries d'art et vraiment tout ce qui se fait même à l'extérieur dans les parcs.

675

680

Rappelons que la Vitrine Culturelle de Montréal fait partie du plan d'action et du plan stratégique et prioritaire des rendez-vous Novembre 2007. Elle est issue d'un intérêt soutenu du milieu culturel, du ministère des Affaires municipales et de la métropole ainsi que le ministère de la Culture, de Tourisme Montréal, de la CRÉ de Montréal et de la Ville de Montréal.

685

Depuis son ouverture, la Vitrine joue un rôle majeur dans le développement de la culture montréalaise et s'impose comme un maillon essentiel dans l'expérience touristique et culturelle. Puisque la vitrine entend favoriser une meilleure accessibilité des arts et de la culture et aussi pour élargir les publics, donc, elle doit favoriser la croissance de la consommation culturelle dans la communauté. Elle agit à titre de levier et développement de nombreux partenariats avec les joueurs de la communauté culturelle, soit par les associations, les diffuseurs, les événements, les festivals, les collèges universitaires et plusieurs producteurs.

690

695

Depuis sa création, il a toujours été dit que la Vitrine devait investir un lieu fédérateur et central au cœur du Quartier des spectacles. Présentement, nous sommes à la Place des Arts dans un tout petit local, donc, qui minimise peut-être l'impact qu'on peut avoir sur la promotion culturelle. Afin d'affirmer son mandat de véritable promoteur des activités culturelles, des festivals et événements de Montréal, la Vitrine a comme objectif de s'impliquer activement dans la revitalisation du secteur historique en grande évolution.

700

705 *Il est primordial pour la promotion de la culture montréalaise que ce lieu stratégique à la rencontre des deux artères commerciales et animées que sont la rue Sainte-Catherine et le boulevard Saint-Laurent devienne un des repères forts du Quartier des spectacles pour les clientèles locales, touristiques et internationales. Les axes de développement du projet du 2-22 sont un positionnement urbain et l'audace architecturale dont il fait preuve répond parfaitement aux attentes de la Vitrine.*

710 *De plus, l'urbanité et l'originalité architecturale de cet environnement unique à Montréal générera un engouement et un achalandage important de la part d'un grand nombre de clientèles. La Vitrine s'entend vraiment à en faire par son rôle de promotion, en faire un lieu qui soit un incontournable pour la Ville de Montréal.*

715 *La Vitrine envisage de façon positive de collaborer et de travailler de pair avec les différents organismes qui seront à l'intérieur du 2-22 afin de maximiser la qualité de l'accueil et l'atmosphère et des différents services disponibles dans cet établissement culturel. À titre d'organisme culturel rassembleur, la Vitrine appuie sans réserve la nature collective du bâtiment orienté vers l'offre de services diversifiés aux clientèles, naturellement la billetterie, 720 le centre d'informations, mais aussi les galeries d'art, les librairies, la radio communautaire, le restaurant en feront vraiment un emblème pour le Quartier des spectacles.*

725 *En plus de constituer la figure emblématique, voir même de phare culturel du Quartier des spectacles au sein du Quadrilatère, l'édifice culturel du 2-22 contribuera, nous en sommes convaincus, au succès public et commercial de nombreux organismes incluant ceux qui investissent les lieux comme la vitrine, mais aussi ceux de l'extérieur du 2-22.*

730 *La Vitrine appuie avec enthousiasme l'approche des promoteurs et la vision des architectes dans leur démarche. Elle considère essentiel que ce bâtiment culturel de par son audace architecturale et son approche résolument moderne qui créeront un pont novateur avec un bâtiment patrimonial aussi prestigieux que le Monument National soit un véritable lieu d'attraction à Montréal qui attirera annuellement un grand nombre de visiteurs curieux et ouverts.*

735 *La Vitrine soutient que le projet tel que présenté lors des audiences publiques de mai dénote une harmonie parfaite entre l'aspect grandiose de l'architecture extérieure et l'aspect accueillant, confortable et invitant. La Vitrine estime adéquate la hauteur du bâtiment de 7 étages. Cette élévation conférera une excellente visibilité au bâtiment dans le paysage urbain et s'imposera comme un des grands bâtiments culturels par excellence à Montréal et 740 une porte d'entrée du Quartier des spectacles.*

Dans l'optique de rendre ce lieu culturel le plus accueillant possible, la Vitrine soutient également le concept de l'ouverture vers l'extérieur de sa façade principale du bâtiment qui

745 donneront naturellement une grande aperçu de ce qui se passera à l'intérieur et où nous
avons l'intention d'animer grandement ce lieu.

750 Naturellement avec la certification LEED que les gens de la SDA veulent lui donner,
nous sommes tout à fait en accord avec ce principe. La Vitrine salue aussi avec
enthousiasme le projet de mise en lumière qui sera fait en collaboration avec le partenariat du
Quartier des spectacles. Cette façade et cette animation par la lumière maximisera la
visibilité octroyée à l'ensemble de la culture montréalaise et à ses nombreux organismes car
de par sa mission, la Vitrine fera rayonner l'offre culturelle au cœur de l'immeuble.

755 Par ailleurs, la Vitrine applaudit la modification des plans qui ont été dernièrement
effectués sur la façade ouest donnant sur le boulevard Saint-Laurent. Dans un souci collectif
de préserver le positionnement culturel de la Main, la Vitrine ne peut être que partie prenante
d'une plus grande ouverture du bâtiment sur cette artère principale qui a toujours fait vibrer
Montréal d'une vie culturelle foisonnante et dont le portrait sera grandement amélioré grâce
au projet du Quadrilatère Saint-Laurent qui abritera de nombreux commerces.

760 De par son caractère unique et son positionnement urbain idéal, le 2-22 sera un
complexe culturel prisé par les communautés montréalaises et touristiques et fréquenté par
un grand nombre grandissant de visiteurs. La Vitrine soutient donc la pertinence d'intégrer au
cœur du complexe 2-22 une aire de restauration de qualité qui, combinée à un café-bar sur la
765 terrasse, participera activement au dynamisme accru de l'environnement. La Vitrine
démontre beaucoup d'enthousiasme à l'idée de partager cet environnement avec ces
prestataires de services qui, comme elle, favoriseront une expression culturelle de haut
niveau.

770 La Vitrine est heureuse de l'enthousiasme que suscite l'édification du complexe 2-22
au sein de la population montréalaise. La Vitrine souhaite que tout le milieu se rallie
activement pour que ce bâtiment qui fera rayonner la culture montréalaise à travers une
architecture de verre soit inauguré au cœur des deux intersections principales de la ville de
Montréal.

775 En ce qui concerne l'uniformité de l'aménagement des lieux par les différents
organismes et l'importance de la haute teneur culturelle de l'environnement partagé, la Vitrine
se réjouit de l'attitude des promoteurs qui désirent mettre l'emphase sur un travail de
concertation.

780 Nous espérons que la population montréalaise partage ce même enthousiasme
envers le quartier architectural de ce bâtiment afin que puisse d'élever au cœur de la ville et
du quartier qu'elle consolide actuellement un véritable bâtiment fort de la culture et de la
création.

785

790 *La Vitrine croit fermement que la force et le caractère unique du 2-22 dépend de la qualité de son architecture et aussi de la qualité de l'intégration visuelle. Elle est d'avis que l'atmosphère dégagée par tous les espaces publics de ce bâtiment soit à caractère culturel, que chaque organisme locataire représente le milieu culturel dans un esprit d'intégration et que chacun soit visiblement imprégné du milieu artistique et touristique.*

795 *La Vitrine croit en un lieu incontournable au sein du Quartier des spectacles où l'art, la création et la culture sont omniprésents. Cela dit, la Vitrine offre son appui afin qu'un maximum d'éléments visuels faisant la promotion de la culture soient intégrés et visibles de tous les points de vue et de tous les accès qui mènent à l'intérieur du bâtiment. Une priorité sera mise sur la qualité de la transmission de l'information, je vous l'assure, et sur l'aspect accueillant et invitant des deux entrées sur la rue Sainte-Catherine et sur le boulevard Saint-Laurent.*

800 *La Vitrine agira, souhait agir, comme un partenaire proactif et impliqué dans le processus de miser sur pied de l'édifice culturel 2-22 afin d'appuyer la Société de développement Angus à faire de ce bâtiment le symbole de l'avant-garde de Montréal ainsi qu'une destination incontournable pour le Quartier des spectacles.*

805 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Vous ne manquez pas d'enthousiasme.

810 **MME NADINE GELLY:**

Non. Non, on a hâte.

M. CLAUDE FABIEN, président:

815 Question ?

MME IRÈNE CINQ-MARS:

820 J'en aurais une sur l'architecture du bâtiment parce que vous affirmez que c'est un monument, enfin, c'est un bâtiment qui par son audace crée un pont avec un bâtiment patrimonial. Est-ce que c'est le bâtiment comme tel qui crée le pont ou... parce qu'un pont, c'est quelque chose qu'on situe entre deux pôles. Alors, vous avez le pôle patrimonial, le pôle moderne. Pouvez-vous expliquer un petit peu mieux pourquoi vous utilisez le terme « pont » ?

825 **MME NADINE GELLY:**

En fait, c'est parce que, naturellement, il y a un côté très patrimonial du côté un petit plus au sud de Saint-Laurent et la porte d'entrée du Quartier des spectacles, ça devient de plus en plus contemporain, je le dirais de cette façon-là. Donc, ça amène quand même, et
830 par l'architecture, par les pierres qu'ils veulent utiliser pour le bâtiment, ça amène une transition qui est quand même intéressante vers le côté plus contemporain du reste du Quartier des spectacles.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

835

Donc, vous n'êtes pas de ceux ou celles qui estiment qu'il y a là une coupure agressive ?

MME NADINE GELLY:

840

Je pense qu'à chaque fois qu'on fait un bâtiment, on doit à un moment donné ou à un autre avoir une coupure un petit peu plus et je trouve qu'il y a quand même une belle transition qui se fait en gardant tout le caractère de la pierre où ils veulent la mettre.

845 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Et si vous aviez une recommandation ? Parce que votre mémoire est dithyrambique, comme l'a dit monsieur le président, il est très enthousiaste.

850 **MME NADINE GELLY:**

Oui.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

855

Est-ce que vous auriez tout de même une amélioration qui pourrait être apportée pour rendre encore plus fort l'identité du bâtiment ?

MME NADINE GELLY:

860

En fait, je crois que ça a déjà été mentionné, mais ça, je vais, je crois, me battre jusqu'au bout pour qu'il y ait quand même... c'est sûr qu'il y a un immense mur sur Saint-Laurent, mais je crois personnellement qu'on peut très bien animer ce mur-là. Il ne faut pas le laisser comme ça à la pierre.

865

Je crois que si... je vais vraiment me battre jusqu'au bout pour qu'on puisse animer ce mur-là, pour qu'il ait l'air moins d'un mur, mais qu'il ait l'air plutôt d'un écran sur la culture. Ça, pour moi, c'est quelque chose qui est fort important.

870 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Merci.

M. CLAUDE FABIEN, président:

875

Madame Émond ?

MME ARIANE ÉMOND:

880

Si on reste justement au plan de l'animation, il y a un certain nombre de personnes qui sont inquiètes de ce qui se passera dans ce grand atrium. Vous venez d'affirmer que vous avez l'intention d'animer grandement l'atrium. Monsieur Bastien, votre prédécesseur, disait « Mais c'est quand même des guichets », comment vous allez animer cet atrium ?

885

MME NADINE GELLY:

En fait, ce n'est pas justement un guichet. Ce que nous voulons en faire et ce que nous avons commencé à travailler avec justement les architectes, et tout ça, c'est vraiment d'intégrer tous les gens du rez-de-chaussée, que ce soit par la radio, que ce soit par même le restaurant où on veut mettre de la technologie à l'intérieur, beaucoup d'affichage, de bornes interactives où les gens vont pouvoir naviguer sur les cartes de la ville et pouvoir vraiment voir ce qui se passe comme programmation culturelle à Montréal.

895

On veut vraiment pouvoir être même à l'intérieur du restaurant aussi, de pouvoir animer. Donc, les gens, ils viennent à la Vitrine pour savoir ce qu'il y a à faire ce soir, peuvent se rendre directement par la suite au restaurant avant d'aller voir une prestation et même les gens du restaurant, qu'ils puissent être imprégnés de la culture et dire « Ah, *câline*, on ne savait pas ce qu'on faisait ce soir. On va aller voir ce qu'il y a comme programmation à la Vitrine. »

900

Donc, on veut vraiment investir le lieu par un dynamisme au niveau technologique très contemporain pour en faire un incontournable. Les gens vont devoir passer par là parce que ce sera quelque chose d'unique à Montréal et, nous l'espérons, même plus grand que Montréal.

905 **MME ARIANE ÉMOND:**

Une autre petite question. Actuellement, vous êtes installés à la Place des Arts.

910 **MME NADINE GELLY:**

Oui.

MME ARIANE ÉMOND:

915 Essayons de voir, votre clientèle actuellement, elle se rend chez vous comment ? Est-ce qu'elle vient surtout en auto, elle vient en métro, elle vient en vélo ? Et quelle est le pourcentage de réservations qui se font par internet ? Pour essayer de voir quel va être l'achalandage dans ce coin de rue-là.

920 **MME NADINE GELLY:**

Les clientèles sont très différentes en été et en hiver. Les clientèles d'hiver, c'est beaucoup plus les gens du centre-ville qui viennent, qui passent à la Vitrine. Souvent les gens passent à la Vitrine pour voir qu'est-ce qu'on peut faire ce soir. C'est sur l'heure du midi, c'est même... vraiment je vous dirais que nous, les heures de pointe sont le midi et à partir de 16 heures jusqu'à 17 heures le soir, pas 17 heures, mais 19 heures le soir ; c'est vraiment l'achalandage et il y a des gens constamment qui passent.

MME ARIANE ÉMOND:

930 Mais ils viennent comment ?

MME NADINE GELLY:

935 Ils viennent à pied. Il y a énormément de gens qui passent naturellement sur Sainte-Catherine, donc, il y a beaucoup de gens qui déambulent et tout à coup, *oups*, ah, on va rentrer, on va aller voir la Vitrine. Et l'été, c'est sûr que les clientèles touristiques, ça augmente de plus de 50% où là, les gens des hôtels, les gens du Centre Info-tourisme de Montréal envoient les gens, vraiment amènent les gens vers la Vitrine, vers notre comptoir...

940 **MME ARIANE ÉMOND:**

Comment ?

MME NADINE GELLY:

945

À pied.

MME ARIANE ÉMOND:

950

À pied, toujours à pied ?

MME NADINE GELLY:

955

Beaucoup, beaucoup, ça se fait vraiment beaucoup à pied. Et ce qui est intéressant, c'est que les gens viennent une première fois et reviennent ; les touristes reviennent à tous les jours nous voir : « Bon, qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ? » Donc, c'est des clientèles qui sont quand même... on a un fort achalandage et c'est quand même un tout petit local qu'on a présentement. Donc, c'est pour ça qu'on va profiter, et on a très hâte, de profiter d'une enceinte qui est beau plus grande pour se déployer beaucoup mieux aussi.

960

MME ARIANE ÉMOND:

D'accord, merci.

965

M. CLAUDE FABIEN, président:

Vous allez avoir un grand panneau lumineux à votre disposition. Vous allez probablement en être le principal utilisateur. À votre sens, est-ce qu'il est assez grand ce panneau-là ? Puis deuxièmement, qu'est-ce que vous allez y mettre ? Est-ce qu'il serait possible de faire de l'animation sur ce panneau et quel type de messages vous allez passer ?

970

MME NADINE GELLY:

C'est sûr et certain qu'on veut parler de la promotion culturelle à Montréal naturellement en incluant et en donnant une grande place aux intervenants qui sont à l'intérieur de l'édifice, mais aussi la promotion culturelle. Il n'y aura pas nécessairement de... il n'y aura pas de publicité en tant que telle, c'est vraiment de la promotion et il va y avoir ce grand panneau, effectivement, qui est quand même immense et donc, c'est assez dispendieux aussi, donc, il faut être capable de pouvoir bien l'animer, bien s'en servir, mais il y a aussi l'intérieur.

975

980

C'est qu'on veut vraiment amener les gens, ce panneau lumineux va amener les gens vers l'intérieur et par la façade lumineuse - pas la façade lumineuse, la façade de verre que l'édifice a, on va très bien voir à l'intérieur parce qu'on va continuer l'animation aussi avec des écrans à l'intérieur pour en faire encore plus la promotion.

985

Donc, les gens, on veut inviter les gens à entrer à l'intérieur et on va animer ces écrans-là, que ce soit lors de festivals, donc, vraiment c'est la promotion en tant que telle et c'est de faire la diffusion de la culture.

990 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Juste pour fin de mémoire, je pense qu'il faudrait préciser, mais corrigez-moi si je me trompe, que ce panneau lumineux très animé fait face sur le boulevard Saint-Laurent ?

995 **MME NADINE GELLY:**

Oui, effectivement.

1000 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Sur le côté.

MME NADINE GELLY:

1005 Oui. Il est du côté façade, donc vitré. Nous aurons à l'intérieur notre aménagement qui attirera les gens à l'intérieur.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1010 Autres questions, Mesdames ? Ça va ? Bien, merci beaucoup. Très bien. Alors, j'invite monsieur Michel Sabourin au nom du Club Soda. Bonsoir, Monsieur Sabourin.

M. MICHEL SABOURIN:

1015 Bonsoir, Monsieur le Président. Merci de cette occasion de participer à un exercice stimulant et très démocratique.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1020 Nous vous écoutons.

M. MICHEL SABOURIN:

1025 Merci. Le Club Soda a été fondé en 1983. La plupart des gens se souviennent qu'il était à l'origine sur l'avenue Du Parc ; il y en a encore qui pense qu'il est sur l'avenue Du Parc d'ailleurs. C'est environ au tournant de... vers 1992 qu'on a pensé, qu'on a envisagé, commencé à envisager de déplacer notre installation parce que, manifestement, la mise aux

normes de l'endroit était difficile, nous étions locataires, et il s'avérait évident autant sur le plan scénique que confort des spectateurs, on n'était plus là.

1030

Donc, on a commencé, on a cherché, on a élaboré un projet et cherché un lieu pendant presque 6 ans. Le nombre de projets que nous avons faits, je ne peux pas vous le dire parce que c'est à peu près la quadrature du cercle que d'essayer avec les moyens financiers dont dispose une salle de spectacle et avec les besoins architecturaux dont elle a besoin, c'est très difficile de trouver ce lieu.

1035

Finalement, il s'est présenté sur le boulevard Saint-Laurent, quelqu'un avait acheté une ancienne salle de spectacle, qui était plutôt un cabaret, et qui voulait en faire une discothèque, et le permis a été refusé. Donc, il y a eu une occasion qui se présentait, mais on a beaucoup beaucoup hésité. Évidemment s'en aller sur le boulevard Saint-Laurent à cette époque-là, c'était pas évident.

1040

Je me souviens de m'être assis un matin dans le défunt Burger King du coin Saint-Laurent/Sainte-Catherine, et drôlement entouré, et soudainement le soleil s'est levé sur cet édifice et, *oups*, le déclic s'est fait. Il faut dire qu'à l'origine, ç'a été un des premiers cinémas de Montréal construit en 1907, le Cristal, au moment des années glorieuses du boulevard Saint-Laurent où le boulevard Saint-Laurent était vraiment le centre de la vie culturelle et pas seulement de nature francophone, mais interculturelle. Il y a eu des théâtres... en tout cas, je ne ferai pas l'historique, vous le connaissez.

1045

1050

Ceci dit, nos peurs se sont avérées à peu près inexactes. L'environnement reste difficile, mais depuis l'ouverture en 2000, on a une moyenne de 260 représentations par année, grosso modo environ 160 000 personnes viennent voir des spectacles et environ 40 000 personnes dans le jour pour acheter des billets, ce qui est quand même une fréquentation pour le boulevard Saint-Laurent.

1055

Dès l'origine, on a su que si notre entreprise voulait réussir, il fallait participer de façon importante à un effort de requalification du boulevard Saint-Laurent. Je ne compte pas les heures qui ont été mises ; le Club Soda avec le TNM, avec la Place des Arts, avec le Métropolis sont un peu à l'origine de l'idée d'un quartier des spectacles, idée qui a été portée à l'origine par l'ADISQ en 1999 et qui a été, comme vous le savez, adoptée au Sommet 2001 de Montréal.

1060

Donc, j'aime penser que le boulevard Saint-Laurent d'aujourd'hui n'est pas tout à fait le même que quand on est arrivé. J'aime penser qu'on y est pour quelque chose et je peux vous garantir qu'on va tout faire pour continuer à être un des éléments moteurs de la transformation du boulevard Saint-Laurent dans un... comment j'appellerais... le centre nerveux d'un quartier des spectacles, quartier des spectacles... j'aime mieux employer l'expression « quartier culturel » dont le centre névralgique serait sur Saint-Laurent, mais bien

1065

1070 sûr qui rejoindrait à l'est la rue Saint-Denis et à l'ouest, City-Councillors. Ce sont en gros les limites du Quartier des spectacles.

1075 Alors, il est évident que les deux projets qui sont devant l'Office sont éminemment importants pour l'avenir du Quartier des spectacles. *«D'entrée de jeu, je pourrais dire que nous sommes heureux qu'il y ait deux projets, que ce soit le même promoteur qui s'attaque avec la même équipe de professionnels, parce qu'à notre avis, s'il n'y a pas une intervention du côté ouest, l'édifice ou la nature culturelle de l'édifice du 2-22 va souffrir autant que le Club Soda ou la SAT ont souffert par la déstructuration du côté ouest.»*

1080 Si vous me permettez, je vais lire parce que je ne veux pas m'écarter trop de mon texte. *C'est expressément pour cette raison, deux projets extrêmement importants, qu'il faut les approcher avec toute la réflexion et tout le temps nécessaire pour s'assurer qu'ils participeront pleinement à la requalification du secteur et qu'ils respecteront à la fois son passé et à la fois la vision d'avenir de la ville et des citoyens en tant que pôle culturel.*

1085 Je réitère cette importance-là de réfléchir et de ne pas être pressé à tout prix par le temps. *En ce sens, nous croyons aussi que la volonté maintes fois répétée de la Société Angus de s'inscrire dans la trame sociale et culturelle du quartier ainsi que son statut d'entreprise d'économie sociale sans but lucratif sont des atouts indéniables quand il s'agit d'intervenir dans un secteur aussi sensible et de concilier des considérations d'ordre à la fois économiques, sociales et culturelles.*

1090 *D'emblée, il nous semble aussi important de préciser que nous souhaitons que le présent mémoire soit interprété de façon positive et constructive. Il y a un monde de différence entre demander des modifications ou des ajustements à un projet et être contre ce même projet. Il y a là un pas que nous demandons à la fois à la Ville et au promoteur de ne pas franchir.*

1100 *À cet égard, nous tenons en préambule à préciser deux choses. Depuis bientôt deux ans, le Club Soda a établi une relation continue avec le promoteur ; nous croyons l'avoir fait dans la confiance et le respect. Peu importe les opinions exprimés et les recommandations qui seront faites et les décisions qui seront prises, nous serons voisins et nous devons participer ensemble à ce grand projet de développement d'un quartier culturel.*

1105 *Deuxième point. Le Club Soda a toujours fermement soutenu l'intention de la Ville de remettre le terrain du 2-22 à la Société Angus et d'octroyer des fonds publics de façon à permettre la vocation culturelle de l'édifice. Nous avons pris notre temps de parole à Rendez-vous 07 pour demander au gouvernement effectivement d'appuyer par une aide financière ces projets.*

1110

1115 *Alors, ce sont évidemment deux projets au cœur de ce que nous appelons la cité culturelle. Il est évident, je vais prendre parce que je ne reviendrai pas devant l'autre commission sur le Quadrilatère, mais je vais quand même prendre le temps de faire un petit commentaire. Certains projets du Quadrilatère Saint-Laurent nous préoccupent, notamment la hauteur, son impact sur l'ensoleillement et les vents et l'effet qu'aura un édifice de cette nature et de cette fonction sur des lieux de diffusion culturelle situés à proximité.*

1120 *Nous laissons toutefois à d'autres le soin, notamment à Culture Montréal et à l'ACDU desquels nous sommes membres, d'intervenir sur ces questions avec probablement plus de pertinence que je pourrais le faire. Comme voisin immédiat du 2-22 par contre, nous avons cru bon en tant que Club Soda d'intervenir.*

1125 *Je voudrais dire que nous n'intervenons pas juste à titre de voisin, mais en tant qu'agent proactif de développement dans le quartier, dans le secteur et que nous avons essayé de regarder le projet du 2-22, comme d'ailleurs le projet du Quadrilatère, à la lumière d'un certain nombre de principes qui nous semblent essentiels pour la construction de ce quartier culturel.*

1130 *Le premier, c'est un quartier qui mise sur la mixité des fonctions tout en privilégiant l'activité culturelle. Ça doit être un quartier dans lequel on vit, dans lequel on travaille, dans lequel il y a une forte proportion des gens qui vivent, qui travaillent, qui proviennent du milieu culturel et aussi un quartier où il y a des lieux de diffusion de qualité.*

1135 *Deuxième condition, un quartier culturel à échelle humaine qui favorise les trames piétonnes. L'activité piétonnière est essentielle et témoigne d'un quartier dans lequel on vit et travaille. À cet égard, la hauteur des édifices est un facteur dont il faut tenir compte. Il faut prendre garde que les Montréalais et les visiteurs n'aient pas le sentiment de venir au spectacle ou faire du lèche-vitrine dans un quartier d'affaires.*

1140 *Troisième condition, un quartier qui respecte ses premiers occupants. S'il y a aujourd'hui un grand nombre de lieux culturels, c'est en partie parce que le quartier a été déstructuré. C'est le cas du Club Soda. Si on a pu s'installer là, c'est parce que ce n'était pas cher. Aujourd'hui quand je regarde la valeur des terrains, pensez un projet comme le Club Soda serait complètement impossible. Donc, il faut prendre garde que l'arrivée de nouveaux occupants, que le développement de ce quartier rendent la situation des occupants qui y sont venus parce que le quartier était déstructuré, disons-le, en soient les premières victimes et je ne fais pas des élucubrations, le Spectrum a disparu pour faire place à un projet de développement immobilier. Donc, les édifices culturels, à vocation culturelle, sont éminemment fragiles.*

1150 *Il y a aussi une grande population étudiante. Ça, c'est un atout majeur pour un quartier culturel. Nulle part au monde on a la coïncidence à la fois d'un quartier étudiant et*

d'un quartier culturel. C'est aussi une valeur à protéger que des étudiants puissent continuer à habiter dans ce quartier et à vivre.

1155

Enfin, un développement immobilier qui consolide la vocation culturelle du quartier. Les organismes culturels ont ceci en commun, un autre intervenant l'a souligné avant moi, nous sommes pauvres. La capacité de payer des loyers n'est pas très élevée. Le pire des scénarios serait que l'argent investi pour le développement du Quartier des spectacles rende impossible l'établissement de ces organismes et éloigne ceux qui y sont déjà vers d'autres secteurs. Puis en plus, il ne faut pas oublier que vers l'est, il y a une pression, la pression du CHUM va aussi se faire sentir. Donc, on est dans un terrain éminemment sensible.

1160

À l'égard de la vocation culturelle par contre du 2-22, je pense qu'il n'y a pas de questionnement, c'est un édifice à vocation culturelle, donc, nous nous réjouissons surtout du fait que la Ville, dans les conditions de remise du terrain au promoteur, a obligé une vocation culturelle à 75%. Donc, ça devrait donner des garanties que les loyers s'ajusteront pour maintenir cette vocation.

1165

À la lumière de ces principes-là, donc, et pas seulement en fonction de nos intérêts personnels, on a essayé de faire une analyse du 2-22 et je voudrais aborder les points qui nous questionnent et sur lesquels nous sommes sensibles.

1170

La sur-hauteur. Si la Société de développement Angus a pu acquérir un terrain convoité au coin d'une intersection mythique comme Saint-Laurent et Sainte-Catherine et piloter un projet, c'est bien sûr grâce à la Ville qui a accepté de céder le terrain sous bail emphytéotique, mais c'est aussi en amont grâce au travail patient des riverains et du milieu culturel qui se sont unis pour en demander l'expropriation aux fins d'y développer un projet culturel qui pourrait servir de dynamo pour l'ensemble du quartier. C'est un symbole le 2-22.

1175

C'est aussi grâce à une importante injection de fonds publics du gouvernement du Québec. En sus de la cession du terrain, une valeur que nous pouvons évaluer à 2.5 M\$, la Ville a consenti au développeur un montant de 4 M\$ en subventions, montant qui provient de l'enveloppe de 140 M\$ mise à la disposition de Montréal par Québec. De plus, deux des occupants bénéficient de programmes gouvernementaux dans le cadre du Forum des équipements culturels pour acheter de l'espace.

1180

Loin de nous l'idée de discuter cet aspect, nous en sommes heureux, mais ça garantit la pérennisation de l'édifice en termes de vocation culturelle. Cependant, nous soulignons qu'avec un tel effort consenti par les contribuables, il y a un devoir moral de la part de la Société de développement Angus de se conformer à la réglementation municipale en vigueur tout en présentant un projet consensuel pour le milieu culturel qui l'a supporté.

1190

1195 *Rappelons à cet effet que tant le plan d'urbanisme que le PPU du Quartier des spectacles ont fait l'objet d'une consultation publique et qu'il n'a pas été jugé bon d'augmenter la densité des terrains en question lors de ces deux exercices.*

1200 *Cette sur-hauteur provient essentiellement de décisions faites par la Société de développement Angus qui admet avec franchise que le même espace locatif tiendrait dans une densité de 6 étages et que la sur-hauteur provient d'un choix architectural de créer un atrium qui servira aussi de hall d'entrée sur toute la hauteur de l'édifice.*

1205 *Nous nous réjouissons encore une fois de l'arrivée d'un voisin différent, parce qu'on en a connu un et maintenant, c'est un terrain vague, mais le Club Soda s'avoue bien sûr inquiet de l'effet qu'aura cette sur-hauteur sur son propre édifice. Aucune salle de spectacle n'aimerait avoir le sentiment d'être écrasée par son voisin. Nous nous disons aussi que si une hauteur de 8 étages est permise immédiatement à côté de nous du côté nord, la même chose pourrait très bien arriver du côté sud et notre salle de spectacle se retrouverait enclavée entre des édifices en hauteur.*

1210 *L'architecture. Évidemment, c'est un sujet délicat, c'est une matière de goût et je n'ai pas l'intention de m'y aventurer. Essentiellement l'édifice se distinguera par son immense atrium en verre et par sa transparence. L'architecte défend ce geste en mettant en évidence l'effet de générosité et le caractère fort qui découlera de cette audace et de l'effet de rupture avec la trame de la rue Sainte-Catherine. Ce sont des arguments que nous respectons. Il n'est pas de notre ressort d'en discuter et nous laisserons à des gens plus compétents que nous en cette question d'en juger.*

1220 *Néanmoins, sans discuter de la valeur architecturale de ces gestes, ils posent un certain nombre de questionnements que nous aimerions mettre en valeur. Premier questionnement. Est-ce que le coin Sainte-Catherine/Saint-Laurent est le bon endroit pour créer un tel geste de rupture avec l'environnement patrimonial du boulevard Saint-Laurent ?*

1225 *Deux. Y a-t-il à cet endroit le recul nécessaire et la perspective suffisante pour donner le plan effet à cette grande façade en verre qui se veut monumentale puisqu'elle sera vue essentiellement pour le piéton et l'automobiliste qui circulera sur Sainte-Catherine ?*

1230 *Trois. Les avantages d'une façade en verre de 7 étages dont la hauteur et la perspective ne seront à peu près pas visible pour le passant qui circulera sur la rue Sainte-Catherine valent-ils le sacrifice des autres inconvénients que ce choix entraîne ?*

Quatre. La séparation qu'entraîne cet atrium de l'activité commerciale intérieure de l'édifice aura-t-elle un aspect invitant pour le passant ou si au contraire elle éloignera de la rue l'activité intérieure du rez-de-chaussée, ce qui aurait des graves conséquences pour la

1235 *trame commerciale de la rue Sainte-Catherine ? Ça crée une espèce de sas et les commerces sont en retrait.*

1240 *Le promoteur affirme que ce hall pourrait être animé grâce à l'activité culturelle, lancement, spectacle, conférence. Est-il réaliste de penser que cette animation sera constante de jour comme de soir, hiver comme été, et que ce hall ne sera pas la majorité du temps un simple lieu de transition entre la rue et l'activité intérieure qu'on y retrouvera ?*

1245 *Il reviendra aux commissaires et ultimement au promoteur de répondre à ces questions. La connaissance que nous avons acquise de notre quartier nous amène à les poser et nous pensons qu'elles sont pertinentes.*

Je vais essayer d'accélérer si vous permettez. La façade... je sais que vous permettez. La façade Saint-Laurent et le mur...

1250 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Deux minutes.

M. MICHEL SABOURIN:

1255 *La façade Saint-Laurent en deux mots. Malgré les modifications, nous ne pensons pas qu'il s'agit d'une façade. Nous pensons qu'il y a une belle occasion de créer, d'insérer un commerce, une trame commerciale qui pourrait être en synergie avec le Club Soda. L'ouverture qui est pratiquée donne dans l'atrium, il n'y a, donc, pas d'ouverture sur l'intérieur*
1260 *de l'édifice sur la rue Saint-Laurent. Nous pensons, malgré tout le respect que nous avons pour CIBL, que l'idée d'une vitrine dans laquelle on voit un studio, ce n'est pas une animation propre à la rue Saint-Laurent et nous craignons que la trame avec le Club Soda soit à peu près inexistante.*

1265 *En ce qui concerne l'élévation, conséquence directe de l'élévation de la sur-hauteur de l'édifice, évidemment la façade sud du boulevard Saint-Laurent qui va être visible en montant, bon, je pense que ç'a été suffisamment dit qu'on entend l'animer. Je pense qu'une dimension de 3 ou 4 étages, 4 étages par 50 mètres, c'est extrêmement difficile. Le soir, il y a des règlementations qui empêchent des projections.*

1270 *Est-ce qu'un bas-relief de cette grandeur, et d'autant plus qu'on risque aussi de se retrouver avec le même problème avec la sur-hauteur de l'autre édifice par-dessus le Monument National du côté ouest ? Alors, du Vieux-Montréal, on pourra avoir deux façades aveugles en montant le boulevard Saint-Laurent et nous croyons qu'il y a un danger pour la*
1275 *perspective montréalaise.*

1280 *En conclusion, nous voulons réitérer au promoteur que par nos questions et nos commentaires, le Club Soda cherche à bonifier le projet. Nous souhaitons ardemment qu'il puisse se réaliser avec les modifications, certaines modifications qui répondront à nos inquiétudes. Dans notre esprit, une fois que l'OCPM aurait fait ses recommandations, tout projet qui en résultera sera mieux que la situation actuelle et aidera à tourner définitivement la page sur cette période plutôt noire qu'a connue le boulevard Saint-Laurent depuis 50 ans. Je vous remercie.*

1285 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Merci, Monsieur Sabourin. Question, Madame Cinq-Mars ?

1290 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Oui, j'en ai deux, Monsieur. Pour quelqu'un qui exprime que vous vous aventurez sur un terrain difficile en parlant de l'architecture, vous avez passé quand même la moitié de votre mémoire à faire ce qu'on peut appeler une critique assez virulente du projet puisque vous considérez que c'est un geste en rupture avec le passé, la façade n'a pas assez de recul - et ce sont des points intéressants, je ne veux pas les reprendre un à un - la hauteur ne convient pas, elle est démesurée, le mur aveugle écrase, etc.

1295 Sans refaire le design ce soir du bâtiment en question, est-ce que vous avez des recommandations précises à faire pour ce qui selon vous améliorerait l'architecture du bâtiment et si ce n'est pas sur le design du bâtiment comme tel, est-ce qu'il y a un processus que vous auriez aimé se mettre en place pour en arriver à une conception consensuelle ?

1300 **M. MICHEL SABOURIN:**

1305 Certainement beaucoup de gens du milieu culturel auraient apprécié un processus de concours architectural. Ce que je souhaite évidemment, c'est l'intégration de la façade ouest. Personnellement, et j'admets qu'il peut y avoir des opinions très différentes, personnellement, je maintiens et je pense que la même fonction d'animation, quoique je pense, j'aurais souhaité qu'il y ait plus d'activités commerciales, culturelles, de type culturel proprement dit

1310 au rez-de-chaussée, mais bon, les acquis qui sont là sont importants, CIBL, la Vitrine, une librairie.

1315 Est-ce qu'un hall moins élevé de façon à rabattre un peu la hauteur de l'édifice ne pourrait pas être une alternative ? Je me sens plutôt mal. Je vois les conséquences de l'architecture actuelle et c'est difficile. J'aime mieux ne pas m'aventurer sur... dire si c'est bon ou pas bon.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Sur les solutions, c'est sûr.

1320

M. CLAUDE FABIEN, président:

Madame Émond ?

1325

MME ARIANE ÉMOND:

Oui. Alors, la sur-hauteur, ça revient continuellement. Ce serait quoi selon vous, Monsieur Sabourin, une hauteur optimale ?

1330

M. MICHEL SABOURIN:

La hauteur de 6 étages est la hauteur prévue actuellement par le Plan d'urbanisme. C'est la hauteur qui a été révisée et il n'y a pas eu de modification dans la PPU. C'est la hauteur qui respecte le Plan d'urbanisme actuel, et si le promoteur est en dérogation, c'est parce qu'il déroge à cette hauteur.

1335

MME ARIANE ÉMOND:

Par un septième étage.

1340

M. MICHEL SABOURIN:

Septième et huitième à l'arrière.

1345

MME ARIANE ÉMOND:

Je vais vous poser une drôle de question. En quoi la hauteur peut nuire au rayonnement, à la réputation d'une institution comme la vôtre que vous présentez un peu comme, je ne sais pas, affaissée, le danger d'enclavement, comme s'il y avait quelque chose qui ternissait votre entreprise ? J'aimerais ça que vous m'expliquiez.

1350

M. MICHEL SABOURIN:

Non, c'est la trame générale du boulevard Saint-Laurent. Bon, on a noté qu'il y a ici et là des chandelles qui s'élèvent sur le boulevard Saint-Laurent. C'est sûr que la sur-hauteur pour rapport à l'ensemble, je préfère une trame commerciale du boulevard Saint-Laurent qui est continue, hein, jusqu'au nord d'à peu près 3 étages ou 4 étages à part de ces chandelles. Je pense que l'inscription de 6 étages dans le contexte patrimonial serait préférable.

1355

1360 Le double de la hauteur entraîne, comme je dis, des inconvénients qui sont pour moi plus importants que juste le fait que ce serait beaucoup plus haut que le Club Soda. C'est le mur arrière et je n'ai jamais pu savoir si la façade Saint-Laurent est liée directement à des problèmes structuraux, qu'elle doit être comme ça, qu'elle ne peut pas être une véritable façade ou si c'est un choix architectural. Mais, bon, j'ai l'impression que c'est lié à des problèmes de structure et que si elle est comme ça... Donc, la sur-hauteur et la verrière dans
1365 mon esprit entraîne l'absence de façade du boulevard Saint-Laurent. Maintenant, je n'ai peut-être pas raison. Les gens d'Angus sont mieux placés que moi pour y répondre.

Mais ce n'est pas la hauteur comme telle qui... C'est sûr que ma crainte, c'est que la même chose arrive du côté sud.

1370

M. CLAUDE FABIEN, président:

Est-ce que ce n'est pas une bénédiction que cet immeuble-là vienne s'installer à côté de chez vous ? Est-ce que ça ne vous assurera pas un achalandage de rêve pour l'alimentation...

1375

M. MICHEL SABOURIN:

Écoutez, Monsieur le Président, on n'a pas travaillé sur ce projet-là pendant des années, des années sans penser la même chose et tout le milieu culturel pense la même chose : ce n'est pas le projet qui est remis en question, c'est certains éléments de sa nature particulière.

1380

M. CLAUDE FABIEN, président:

1385

Ce n'est pas le principe.

M. MICHEL SABOURIN:

Le 2-22 et aussi une partie d'un ensemble qui s'appelle le Quartier des spectacles.

1390

M. CLAUDE FABIEN, président:

Oui.

1395

M. MICHEL SABOURIN:

Sa porte d'entrée, son symbole et le fait qu'il y a une concentration culturelle dans l'édifice va entraîner, souhaitons-le, la venue d'autres organismes dans le quartier.

1400

MME ARIANE ÉMOND:

Ce que vous souhaitez.

1405 **M. MICHEL SABOURIN:**

Ce que nous souhaitons de toutes nos forces.

MME ARIANE ÉMOND:

1410

Juste un petit détail. Quand vous parlez de la trame commerciale, quel genre de lieux culturels, ou est-ce une terrasse avec du monde qui mange, que vous souhaiteriez voir comme premier voisin du Club Soda ?

1415 **M. MICHEL SABOURIN:**

C'est plus l'idée... Évidemment la trame commerciale sur Saint-Laurent, il faut faire attention. Je me permettrais un commentaire. Aussi déstructurée qu'elle soit, la trame commerciale par exemple du côté ouest, le fait qu'il y ait des commerces ouverts tard, qu'il y a des lieux avec quand même des gardiens aide au maintien d'une certaine paix sur la rue. Donc, c'est sûr que je ne souhaiterais pas un commerce qui ferme ses portes à 5 heures ou... mais n'importe quel type de commerce qui pourrait être relié au domaine culturel ou qui pourrait être relié au domaine de la restauration nous apparaissait plus important à priori.

1425 **MME ARIANE ÉMOND:**

Vous avez peur que la radio, ce soit tranquille un peu ; c'est ça ?

M. MICHEL SABOURIN:

1430

Ben, ça reste... si c'est une vitrine, si c'est une fenêtre par laquelle on voit un animateur, est-ce qu'on entend le son ? Je ne pense pas. La réglementation municipale ne le permettrait pas.

1435 **MME ARIANE ÉMOND:**

O.K. Merci.

M. MICHEL SABOURIN:

1440

Très bien. Alors, merci beaucoup, Monsieur Sabourin de votre intervention. Je vous ai donné un petit peu plus de temps parce que votre mémoire, d'une part, était substantielle

1445 et également on avait fait des économies de temps avant que vous veniez à la table. Nous sommes dans l'horaire, le temps est venu de faire une pause de 15 minutes. Nous nous retrouvons ici à 20 heures 45. Merci.

PAUSE... REPRISE

M. CLAUDE FABIEN, président:

1450 Je vous invite à reprendre place pour les prochains intervenants. Alors, j'invite monsieur Vianney Bélanger. Bonsoir, Monsieur Bélanger.

M. VIANNEY BÉLANGER:

1455 Bonsoir, Monsieur le Président et Mesdames les commissaires. Avant d'entrer dans le vif du sujet de mes propos, je m'excuse auprès de la commission d'avoir fait à peine un 2 pages, d'avoir lancé des idées sans les développer. Pour des raisons personnelles, j'ai été absent pendant une semaine ce qui m'a empêché d'élaborer. Donc, j'ai fait un 2 pages pour
1460 avoir le droit de venir devant vous ce soir et peut-être d'exprimer un petit peu plus clairement les propos que je tiens.

Je dois dire aussi à la commission que je viens ici en plus en mon nom personnel, mais on a toujours le bagage de notre passé et de ce que l'on fait professionnellement. Je ne
1465 viens pas au nom de l'un ou de l'autre des parties, parce que vous savez, je suis impliqué dans le développement immobilier à plusieurs égards et si on veut savoir un petit peu plus, parce que je n'ai pas voulu élaborer, on peut aller sur le site de *coprim.ca*, on peut voir les différents projets et les différentes problématiques aussi qu'au cours de ma carrière j'ai adressées et des situations d'intégrations urbaines, d'intégrations de fonctions ; j'ai eu
1470 l'occasion de travailler autour de situations comme ça.

Généralement, j'ai toujours eu un droit de réserve pour ne pas venir devant les commissions justement à cause de mon implication professionnelle, mais celle-ci, bien que je ne suis pas commandé ni d'une partie, ni de l'autre, mais je connais bien les deux
1475 partenaires, le Club Soda, monsieur Sabourin, monsieur Yaccarini. Montréal est une petite communauté, on s'est croisés dans différentes occasions et je me suis toujours intéressé à des projets aussi culturels. Donc, j'ai préféré essayer de faire mes commentaires sans intervenir ou sans discuter pour essayer de donner un autre éclair, une autre vision, si vous voulez, de cette problématique.

1480 Mais je ne ménagerai pas mes mots non plus parce que je trouve très, comment je dirais, décevant de voir où on en est rendu avec ce projet et d'ailleurs, les propos de monsieur Sabourin que j'ai entendu au même moment que vous il y a 15 minutes ne font que confirmer cet état de situation et je vais m'expliquer dans quelques instants.

1485 Je formule mon argument. J'ai assisté le 14, je crois, si ma mémoire est bonne, le 14
 avril, la présentation du promoteur au Monument National, une présentation un peu théâtrale,
 nous étions dans un théâtre, on pouvait faire ce genre de présentation où le promoteur a
 expliqué de long en large le projet, où monsieur l'architecte Paul Andreu est venu expliquer le
 concept architectural. Il y a eu des questions posées à cette séance que j'ai posées avec
 1490 intérêt. Je n'ai pas fait de commentaire, j'ai essayé de comprendre qu'est-ce qui avait amené
 les parties à en arriver là aujourd'hui et qu'est-ce qui fait l'objet de cette consultation-là et le
 produit que vous avez à juger, membres de la commission.

Aussi, j'ai assisté à la présentation lors des présentes consultations, la présentation
 1495 du promoteur, la modification du règlement de zonage présentée par la municipalité et, en
 conclusion, je trouve que ça ne... je veux aussi avant de rentrer dans ma conclusion et de
 dire, je veux dire que je ne m'inscris pas en faux contre la pertinence du projet de cette Vitrine
 culturelle, de faire ce lieu historique pour les organismes culturels ; au contraire, c'est un
 projet souhaité et c'est un projet... mais il faut qu'il soit le meilleur projet et qu'il réponde et
 1500 qu'il fasse le plus large consensus.

Lorsque je vois monsieur Sabourin venir ici et présenter à la commission la raison
 d'être et l'expliquer, je me dis qu'il y a quelque chose, et c'est ce que je pensais et ça le
 confirme encore ce soir, il y a quelque chose qui ne marche pas. Comment on peut faire une
 1505 Vitrine culturelle en ayant à son flanc droit un organisme culturel qui a fait la promotion,
 comme monsieur Sabourin le disait, pour 25 ans, et qu'on n'intègre pas ça partie prenante du
 projet du 2-22 ?

Actuellement, c'est deux projets distincts, ça pourrait être un promoteur autre à côté, il
 1510 n'y aurait pas plus de manque d'intégration que ce projet-là. Bien que je sois d'accord qu'on
 doit inviter des architectes internationaux à venir peut-être nous aider dans nos
 problématiques, mais c'était loin d'être convainquant le 14 avril les explications et dire, oui, on
 prend un parti, on se tourne le dos, on fait un mur, on construit la ligne du mur mitoyen.

Vous savez très pertinemment bien qu'est-ce que c'est qu'un mur mitoyen. Un mur
 1515 mitoyen, c'est un mur entre deux propriétés légales distinctes et sur ces deux propriétés-là,
 son vis-à-vis appelle l'équivalent à côté. Monsieur Sabourin et d'autres l'ont exprimé aussi :
 qu'est-ce que ça veut dire dans le temps ? C'est qu'il y aura un vis-à-vis. Lorsqu'il y aura des
 pressions dans le milieu, et les pressions, je peux vous dire que l'avenir est précaire pour le
 1520 Club Soda. Pourquoi ? Je vais l'expliquer en quelques mots.

C'est que lorsqu'on crée un voisin avec un mur mitoyen aveugle, un mur légalement
 1525 mitoyen, donc, il n'y a pas de communication entre les deux, ça appelle son vis-à-vis à la
 même hauteur et de la même surface. Comment ça va arriver dans le temps ? Il y a des
 exemples incroyables. On n'a pas besoin d'attendre deux décennies pour savoir qu'est-ce
 qui va arriver.

1530 On sait que le projet du côté ouest est un projet souhaité, à haute densité, les 300 000 pieds d'Hydro-Québec, appelons-le comme ça, c'est sûr que ça va faire une pression de développement économique dans le milieu. Elle peut être souhaitée et elle est désirable probablement, mais il faut faire attention pour contrôler les conséquences inhérentes à une telle approche.

1535 Les conséquences vont se passer du côté est de la rue Saint-Laurent. Lorsque le principal projet du 2-22 créent ce mitoyen à 8 étages et qu'au sud du Club Soda, on a des propriétés en pierre qui sont vulnérables, la même chose que l'autre côté, il va y avoir un effet... parce que les structures économiques de ces 4 étages, qu'est-ce qu'il va arriver ? C'est qu'ils vont perdre de la vitesse et on va faire un nouveau projet de développement dans une génération, dans une décennie, deux décennies, mais ça va arriver et c'est le Club Soda, un peu comme le Spectrum a été victime, qu'on arrivera.

1540 La seule façon d'éviter ça, c'est d'intégrer les deux. Le Club Soda doit être partie prenante du 2-22 comme équipement culturel installé. Si on n'intègre pas ça, on ne peut pas trouver de solutions architecturales qui ne créeront pas ce mur aveugle sur le boulevard Saint-Laurent. C'est une conséquence directe de la commande initiale, et je ne blâme pas 1545 les autorités municipales, c'est là que j'apporte un autre volet, en plus, on va aussi créer un effet levier de ce projet 2-22 en mettant un apport de fonds public non pas négligeable. Lorsqu'on parle de 4 à 5 M\$ sur 16 M\$, c'est important. D'après ce qu'on a pu voir ce soir, ça n'a pas un effet pour réduire les loyers, ça a un effet, je pense, davantage pour aider le projet immobilier. Ça ne réduit pas les volets des futurs occupants.

1550 Il est difficile de concevoir qu'on parle d'un phare de la culture à Montréal. Est-ce que vous avez déjà vu un phare avec un côté aveugle ? Ça, ça n'existe pas. Un phare, ça doit être 360°. Si on veut faire une sur-hauteur à l'édifice du 2-22, il faut trouver un moyen de traiter sa cinquième ou sa quatrième façade de la même façon que les trois autres et, la seule 1555 façon, c'est en intégrant le Club Soda avec.

1560 Donc, la commande qui a été donnée à l'architecte, on n'était pas là, ni vous, ni moi, et la façon dont le promoteur, et pour dire, c'est un promoteur intelligent, qui a un passé dans ça, mais ce n'est pas un promoteur qui est sorti comme ça : on l'a choisi sur le volet, ce promoteur, avec la collaboration de la Ville, on a voulu trouver un collaborateur qui était sensible aux enjeux urbains. Je pense qu'on a produit tout à fait l'effet inverse.

1565 Lorsqu'on parle d'intégration urbaine, on parle à deux niveaux : intégration des fonctions ou intégration architecturale et urbaine. Dans ce cas-là, on a manqué les deux. Il n'y a pas d'intégration des fonctions, le Club Soda est complètement séparé ; il n'y a pas d'intégration architecturale, c'est un mur, une coupure dramatique entre ce qui est au sud qui aura des effets à moyen et à long terme.

1570 Et lorsque aussi on dit, on parle d'intégration, lorsque je veux parler d'intégration des fonctions, comment on peut créer un grand atrium et laisser le Club Soda avec en plein hiver sa queue de gens qu'il fait attendre dans la rue ? Et si les gens s'en vont dans le grand atrium, bien, c'est le 2-22 et les commerces qui vont en bénéficier au détriment du Club Soda. Même économiquement, ça ne tient pas la route.

1575 Le TNM est un bon exemple. Imaginez le TNM. J'ai participé au TNM. Vous avez la salle du TNM, vous avez le Café du Nouveau Monde qui est une entité distincte, mais un sans l'autre ne peuvent pas vivre. Si vous demandiez à la clientèle du TNM, parce que la porte pour entrer dans la salle du TNM est sur son flanc latéral qui donne dans l'espace où on a la billetterie, c'est à une autre échelle, mais c'est exactement la même problématique.
1580 Imaginez que si on faisait rentrer les gens dans la salle du TNM par la rue Saint-Urbain, puis ils font la queue dehors ? Non. Ils rentrent à l'intérieur même si l'espace commun est petit, c'est ce qui anime le café, c'est ce qui anime avant les représentations, c'est ce qui fait la rétention après le spectacle et ça crée une dynamique intéressante.

1585 C'est un peu le même contexte que l'on retrouve, ce grand atrium. S'il y avait une porte latérale qui permet au rez-de-chaussée... l'intégration minimum, c'est une porte latérale qui permet d'accéder à la salle du Club Soda par l'intérieur. Et lorsqu'on commence ce premier geste-là, on s'aperçoit rapidement qu'il y a moyen d'aller beaucoup plus loin, il y a moyen aussi de traiter ce mur aveugle comme étant...

1590 Est-ce que le promoteur veut nous dire que les futurs clients culturels qui vont occuper les espaces, les étages supérieurs n'auraient aucun bénéfice d'avoir de l'éclairage naturel du côté sud ? Est-ce que c'est ça qu'on veut dire ?

1595 Est-ce que le concept architectural, parce qu'effectivement monsieur Sabourin a mis le doigt, il n'est pas architecte ni ingénieur, mais effectivement lorsqu'on fenestre trois côtés comme ils l'ont fait, ça prend des murs à quelque part pour supporter ça. Ils ont besoin à cause de ce concept-là du mur aveugle du côté sud, puis des murs de façade Sainte-Catherine et de la rue Saint-Dominique de l'autre côté pour créer des contreventements.

1600 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Je vais vous demander de conclure.

1605 **M. VIANNEY BÉLANGER:**

Alors, Monsieur, je demanderais à la commission, en conclusion, je pense qu'il y a un nœud qu'il faut résoudre et je pense que vous avez un rôle important. Je pense qu'il faut forcer par une méthode de conciliation ou une révision du programme que les quatre parties
1610 concernées, je vais en nommer quatre, il y a la Ville de Montréal qui donne une subvention à

laquelle on demande une sur-hauteur, une modification de règlement de zonage, et à leur défense, ils n'ont pas anticipé qu'ils se retrouveraient dans un cul-de-sac comme celui... je considère que c'est un cul-de-sac, il y a le promoteur des deux parties et il y a l'architecte.

1615 Je crois que l'énigme est autour de ces quatre entités, je ne sais pas lequel, mais il faut une médiation pour essayer de trouver une solution où on intègre. Sans ça, à mon avis, on ne doit pas permettre la modification de zonage si on ne trouve pas une solution d'intégrer le Club Soda à ce projet culturel.

1620 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Très bien, votre message est clair. Alors, Madame Cinq-Mars ?

MME IRÈNE CINQ-MARS:

1625 Je vous remercie d'être venu et d'avoir profité de l'oral pour préciser votre pensée qui est beaucoup plus, je dirais, étayée. Ça nous permet effectivement de mieux comprendre vos préoccupations qui sont beaucoup plus larges finalement que simplement l'intérêt du Club Soda comme tel.

1630 Plus large parce que moi, ce que ça m'amène à penser, c'est qu'au fond, vous proposez une vision élargie qui amènerait des concepteurs à traiter l'ensemble du quadrilatère si on peut dire, l'ensemble du tronçon de la rue, la rue Sainte-Catherine, aller même jusqu'à la Place de la Paix. Si vous voulez pousser votre logique plus loin, le problème que vous soulevez peut aussi être abordé pour la SAT tant qu'à faire.

1635

M. VIANNEY BÉLANGER:

1640 Peut être aussi abordé pour ça, mais le pôle Sainte-Catherine/Saint-Laurent doit inclure minimalement le Club Soda. Après ça, on doit faire...

MME IRÈNE CINQ-MARS:

1645 Ça, c'est une dimension, mais si on avait une vision beaucoup plus large du paysage de ce secteur-là, et pas uniquement du bâtiment l'un à côté de l'autre, l'autre en face, on aurait peut-être une piste de solution. Hein ? Est-ce que vous partagez ce point de vue-là ?

M. VIANNEY BÉLANGER:

1650 Je suis d'accord.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

D'accord.

1655 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Madame Émond ?

MME ARIANE ÉMOND:

1660

Monsieur Bélanger, est-ce que je peux vous demander pourquoi à votre avis, parce que dans votre mémoire, vous utilisez le mot « exclu », pourquoi selon vous le Club Soda a été exclu ?

1665 **M. VIANNEY BÉLANGER:**

Madame, je vais vous répondre. Tout projet immobilier, physique, culturel et autre, il y a en arrière de ça des humains. Il y a des humains qui ont des objectifs de chacun de leur corporation et, à un moment ou l'autre, ça arrive qu'il y a des clivages, qu'il y a... le mot est peut-être trop fort, je ne dirai pas des conflits de personnalité, mais il y a des vues différentes et finalement lorsqu'on perd l'objectif supérieur du projet et que l'on met des objectifs émotifs, ça n'enlève pas la qualité des individus, mais ça arrive.

1670

J'ai été dans ma carrière à maintes reprises devant où j'ai été obligé d'intervenir pour dénouer des situations pour le meilleur intérêt des projets, mais aussi de la pérennité dans le temps. Et il faut faire... moi j'ai toujours prétendu que lorsqu'on force les gens à revenir à la table, je suis convaincu qu'il y a une solution et que tout le monde va en être mieux et que c'est avec les mêmes individus.

1675

Je ne dis pas de changer les individus, il faut leur dire «Messieurs, ce n'est pas suffisant.» Dans un projet culturel avec des deniers publics, vous devez vous rasseoir et reconsidérer chaque élément. Et s'il n'y a pas quelqu'un extérieur qui le dit haut et fort, clairement, ça ne se passera pas et ça va être malheureux.

1680

1685 **MME ARIANE ÉMOND:**

Sous-question alors, Monsieur Bélanger. Pourquoi vous faites ce constat-là et le propriétaire du Club Soda qui vient de passer devant vous n'a pas émis cette idée qu'il voudrait se voir raccorder au 2-22 ?

1685

1690 **M. VIANNEY BÉLANGER:**

Dans ses propos, je suis convaincu qu'il n'a pas pu élaborer sur tous les aspects, monsieur Sabourin a été très diplomatique, il s'est présenté à une instance publique, je suis convaincu qu'en arrière de ça, il y a des choses que l'on ne sait pas et qui n'est pas...
1695 malheureusement, c'est rendu ici, c'est pour ça que je vais un petit peu plus loin d'en dire, il y a certainement des accrochages que je ne sais pas, mais je peux vous dire, j'ai assez d'expérience pour vous dire, oui, il y a des accrochages sans connaître parce que la résultante est la preuve de ça.

1700 **MME ARIANE ÉMOND:**

Merci.

1705 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Quelles conséquences architecturales vous en tirez ? S'il s'agissait par exemple de jumeler deux concepts ou deux lots et puis de les intégrer dans une espèce de concept architectural unique, est-ce que ça vous semble... Quelle vision en avez-vous ?

1710 **M. VIANNEY BÉLANGER:**

La vision que j'en ai, le fait de les réunir, parce que même le 2-22 est vulnérable à long terme sur le coin avec un 300 000 pieds qui se développe du côté ouest, puis qu'il n'y aucun rattachement avec le Club Soda ; le Club Soda est le plus vulnérable des deux, mais
1715 aussi le 2-22.

S'ils unissent leurs efforts contre le développement au sud et que l'on trouve une façon de changer, que le 2-22 dans ses étages supérieures deviennent un phare 360° parce qu'on considère qu'on peut l'éclairer, on évite de venir lui apposer un bâtiment de la même hauteur à côté. C'est aussi simple que ça.
1720

Lorsqu'on empêche d'avoir un mur aveugle, qu'on met de l'éclairage, on vient de régler la hauteur des bâtiments qui vont arriver du côté sud. C'est aussi physique que ça.

1725 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Si vous permettez, Monsieur le Président, je vous repose la même question par rapport à la SAT ? - On est dans une continuité.
1730

M. VIANNEY BÉLANGER:

Oui, je suis d'accord avec vous et je partage que si on peut...

1735

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Où est-ce qu'on arrête, c'est ça, là, l'intégration ?

1740

M. VIANNEY BÉLANGER:

Je pense qu'il faut le regarder, mais je peux vous dire qu'actuellement, on met en péril les bâtiments de pierre subséquents ; si on ne se penche pas, on va arriver à faire la même chose qu'on propose du côté ouest.

1745

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Ce que je comprends, c'est que vous souhaitez... il n'y a pas seulement les bâtiments de pierre qui soient mis en péril, mais aussi les fonctions culturelles derrière les murs de ces bâtiments-là aussi.

1750

M. VIANNEY BÉLANGER:

Exact.

1755

MME IRÈNE CINQ-MARS:

D'accord.

1760

M. CLAUDE FABIEN, président:

Très bien. Merci beaucoup. Alors, j'appelle maintenant monsieur Réjean Séguin pour le CDU - Faubourg Saint-Laurent. Bonsoir, Monsieur Séguin. Vous allez nous présenter la personne qui vous accompagne ?

1765

M. RÉJEAN SÉGUIN:

Bonsoir, Monsieur le Président. La personne qui m'accompagne est monsieur Normand Daoust qui est le vice-président de la Corporation de développement urbain, Faubourg Saint-Laurent, et à qui je vais céder la parole. C'est lui qui va commencer et je vais terminer la présentation du mémoire.

1770

M. CLAUDE FABIEN, président:

Vous disposez d'à peu près 10 minutes. Nous vous écoutons. Très bien.

1775

M. NORMAND DAOUST:

Alors, merci. Je suis le vice-président de la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent. Je vais vous présenter le contexte de la Corporation et monsieur Séguin va vous présenter les réalités sur le 2-22.

1780

La Corporation a été créée en 1993 même s'il existait en esprit quatre ou cinq ans avant, et je peux vous dire que j'y étais déjà à ce moment-là. La CDU couvre presque parfaitement le territoire du Quartier des spectacles. La CDU regroupe plus ou moins 50 membres sur une base volontaire qui représentent les commerces, les établissements de culture, les grandes institutions et depuis toujours, la CDU a parlé du Faubourg Saint-Laurent comme le cœur de la cité culturelle.

1785

Il y a plus de 20 ans, et je vous dis encore que j'y étais à ce moment-là, l'idée a été de se regrouper pour essayer de restructurer ce quartier qui était, je dirais, à ce moment-là assez désemparé. Depuis toujours, la CDU a dit que l'essor véritable du quartier partirait du coin Saint-Laurent/Sainte-Catherine et ce qu'on a redit au Sommet de Montréal 2002 et au Rendez-Vous 2007 de Montréal- Métropole culturelle.

1790

Je pense qu'entre-temps, il faut quand même reconnaître les initiatives de plusieurs et il n'y a pas d'ordre dans ce que je vais vous dire, mais des choses qui se sont développées, la Maison de Prêt d'Honneur, le Club Soda, la Société des arts technologiques, le développement du projet Aquilini, les graffitis pour lesquels on est très très actifs, les murales qui ont été faites, les programmes de revitalisation des façades de commerces et aussi le partenariat du Quartier des spectacles.

1795

1800

Et maintenant, on a un nouvel essor avec le 2-22 dont on va parler, le Quadrilatère de l'autre côté, la Maison de développement durable, le métro Saint-Laurent et le Quartier des spectacles avec toute la suite que ça suppose.

1805

La CDU a retenu trois principes de base quant au développement du 2-22 et de l'autre côté dont on parlera demain. Alors, je vous les lis. Le développement du Faubourg Saint-Laurent, et plus spécifiquement celui de ses grandes artères que sont la rue Sainte-Catherine et le boulevard Saint-Laurent, doit se faire à une échelle humaine pour maintenir et renforcer la convivialité de ce milieu particulier. Je pense qu'on en a déjà parlé un petit peu plus tôt.

1810

1815 Il est extrêmement important de maintenir et de renforcer les activités commerciales et culturelles le long de ces deux axes que sont le boulevard Saint-Laurent et la rue Sainte-Catherine et il importe de renforcer les liens qui permettent aux piétons de circuler entre le Quartier des spectacles et le Quartier Latin.

1820 Alors, voici nos commentaires sur le 2-22 que monsieur Séguin va maintenant vous présenter.

M. RÉJEAN SÉGUIN:

1825 Merci, Monsieur le Président. Dans l'ensemble, et compte tenu des réserves qui sont énoncées ci-après, le CDU considère que le projet répond en grande partie à ces préoccupations et constitue par conséquent une contribution très positive au développement du secteur.

1830 En particulier, le CDU se réjouit que la Ville de Montréal ait trouvé le moyen par la formule de l'emphytéose et les conditions qui s'y rattachent non seulement de confirmer la vocation culturelle du site, mais de la pérenniser sur une longue période.

1835 Le CDU constate également avec satisfaction que cette façon de procéder a permis au promoteur et à ses bailleurs de fonds, soient la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et ses associés, ainsi qu'aux organismes culturels, de relever le défi majeur d'assurer le financement et la viabilité d'un édifice à vocation culturelle sur ce site, ce que la CDU réclamait, comme l'a expliqué mon collègue.

1840 L'insertion de cet édifice dans la trame urbaine, l'achalandage qu'il va susciter, les activités qu'il va attirer ou consolider sont autant de contribution positive à la revitalisation du secteur et à la consolidation de sa vocation culturelle. La façade de la rue Sainte-Catherine, d'entrée de jeu, la CDU a souhaité que le rez-de-chaussée et les étages inférieurs puissent recevoir une occupation commerciale de qualité. Le concept actuel qui prévoit l'établissement au rez-de-chaussée d'une fonction de billetterie, d'un centre d'informations culturelles, d'une librairie et d'un comptoir d'une station radiophonique, permet d'atteindre en
1845 partie cet objectif.

1850 Il permet d'assurer un niveau d'animation tant du hall principal que du trottoir adjacent en particulier au cours de la période estivale où plusieurs ouvertures permettront une interpénétration entre les activités du bâtiment et celles du domaine public adjacent. Et c'est là peut-être qu'il y a une question de la part de nos membres.

La CDU espère que le promoteur, les occupants de l'édifice sauront maintenir ces interactions au niveau d'animation en toutes saisons. On n'a pas de doute sur la rue Sainte-Catherine entre, je dirais mai et octobre ; entre novembre et avril, ça nous apparaît plus

1855 problématique et on questionne ce côté-là. En particulier, CDU attire l'attention de l'Office, du
promoteur et de la Ville sur l'importance, compte tenu des concepts de façade et de hall
principal du bâtiment d'assurer une bonne continuité et de bons échanges entre le bâtiment
et la rue Sainte-Catherine de façon à ne pas entraîner pour le piéton de rupture de la trame
commerciale et culturelle de la rue Sainte-Catherine.

1860

En ce qui concerne la façade du boulevard Saint-Laurent, la CDU réitère l'importance
d'assurer là aussi la continuité de la trame commerciale et culturelle des deux côtés du
boulevard Saint-Laurent. Plusieurs membres de la Corporation ont exprimé des
préoccupations relativement à l'intégration de la façade sur Saint-Laurent et de l'édifice du 2-
22 et la contribution qui sera portée à la trame commerciale et culturelle existante.

1865

Cette préoccupation est d'autant plus importante que la réalisation du projet du
Quadrilatère Saint-Laurent de l'autre côté de la rue va remédier à l'importante détérioration
qu'on y a constaté au cours des dernières années. Par simple souci de concordance, cette
volonté doit également s'appliquer à l'alignement des façades et des fonctions du côté est de
la rue et s'assurer une continuité allant de la Place de la Paix jusqu'à l'intersection de la rue
Sainte-Catherine.

1870

Aux termes des séances de consultation des dernières semaines pendant lesquelles
le promoteur a présenté et bonifié ses deux projets, certaines questions subsistent encore
pour certains de nos membres. Ainsi, certains des membres de la CDU expriment des
préoccupations sur le traitement de la façade sud de l'édifice qui dépassera de façon notable
les hauteurs des bâtiments adjacents vers la Place de la Paix. Je pense que vous en avez
entendu parler abondamment par nos prédécesseurs.

1875

1880

Certains de nos membres y voient une occasion de poser un geste artistique ou de
design en lien avec la vocation culturelle et l'esprit de créativité qui anime l'ensemble du
Quartier des spectacles. Certains vont même jusqu'à évoquer un concours ou un appel de
propositions, une initiative qui pourrait par ailleurs créer une valeur économique et une
visibilité dont pourrait bénéficier tant le promoteur que les riverains. Et on se joint aussi,
j'imagine qu'à la fin de la commission, vous devriez avoir une vingtaine de noms qui vous
seront proposées, on se joint à nos prédécesseurs pour dire que le 2-22 ne nous apparaît
pas nécessairement indiqué, mais on vous en suggère deux ici qui serait soit le Carrefour du
Quartier des spectacles ou la Place du Faubourg, mais j'imagine que vous en aurez d'autres.

1885

1890

En terminant, les décisions relatives à ce projet doivent tenir compte de l'équilibre à
atteindre entre les exigences relatives à la viabilité économique, son insertion dans le
quartier, dans un quartier en mouvement ainsi que l'objectif général d'améliorer la trame
commerciale et l'animation culturelle dans tout le Quartier des spectacles.

1895

1900 La mesure de l'atteinte d'un tel équilibre devrait être que l'insertion urbaine de l'édifice du 2-22 soit en continuité avec l'esprit, avec le design général et avec le niveau de qualité des interventions du Quartier des spectacles. Il s'agit d'interventions avec lesquelles nous auront à vivre longtemps. La CDU et tous ses membres veulent que nous puissions en être fiers à demeure.

1905 Et peu importe les solutions techniques qui seront retenues, la CDU appuiera ce projet et poursuivra sa collaboration pour faire en sorte que ce projet se réalise. Je vous remercie.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1910 Merci beaucoup. Il y a un passage où vous dites que « la CDU espère que le promoteur, les occupants de l'édifice et la Ville seront maintenir ces interactions et ce niveau d'animation en toutes saisons », notre commission n'a pas le pouvoir d'abolir l'hiver. Est-ce que vous avez quelques suggestions à cet égard pour maintenir l'animation quand il y a de la neige ?

M. RÉJEAN SÉGUIN:

1915 On n'est pas des spécialistes en architecture, on n'est pas des spécialistes. Tout ce qu'on dit, nous autres, c'est qu'on constate et on vous fait part des préoccupations de certains de nos membres là-dessus. On n'a pas de solutions, on ne veut pas jouer aux apprentis-sorciers avec vous. C'est des solutions architecturales, c'est des solutions techniques, c'est des solutions mécaniques, avec lesquelles on est moins familiers, mais on vous dit les interrogations qu'on a.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1925 Vous n'avez pas l'impression que l'atrium est une bonne solution ? C'est-à-dire le grand espace vitré très très... à grande élévation, à l'abri de la paroi de verre.

M. RÉJEAN SÉGUIN:

1930 Certains de nos membres pensent que non, d'autres, oui. Alors, je vous dis, on laisse ça à votre...

M. CLAUDE FABIEN, président:

1935 Mais votre sentiment, c'est quoi ?

M. RÉJEAN SÉGUIN:

Notre sentiment, c'est que ça va être plus difficile l'hiver.

1940 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Oui, o.k.

M. RÉJEAN SÉGUIN:

1945

C'est ça notre sentiment puisqu'il ne va y avoir qu'une seule entrée. On dit, ça va être plus difficile. Est-ce que ça va être impossible ? Est-ce que ça va faire en sorte de rabaisser le projet ? On se questionne par rapport à ça. Certains de nos membres se questionnent par rapport à ça.

1950

M. CLAUDE FABIEN, président:

Très bien. Madame Cinq-Mars ?

1955 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Je pense que madame Émond en avait.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1960

Oui, Madame Émond ?

MME ARIANE ÉMOND:

1965

Madame Émond, oui. Dans votre mémoire quelque part, vous avez écrit que, un peu comme le participant précédent, vous étiez soucieux et inquiet de la possibilité de gentrification immobilière et vous dites ce serait important d'avoir des mesures pour pallier certains des effets indésirables ; alors, quelles sont vos propositions là-dessus ?

1970 **M. RÉJEAN SÉGUIN:**

1975 Encore là, on n'a pas de propositions concrètes. On fait juste avertir la commission et surtout la Ville des problèmes qui peuvent s'en venir dans les 10 prochaines années et de dire qu'il faudrait qu'on commence à y penser maintenant. Est-ce que ça va être par un mode de taxation différée ? Est-ce que ça va être autre chose ? On n'a pas de solution pour l'instant, mais ce qu'on dit, c'est qu'il est fort probable que ça, ça va amener ce problème qui

peut s'en venir et on avertit la Ville dès maintenant que ce problème peut arriver. Mais on n'a pas de solutions immédiates maintenant.

1980 **MME ARIANE ÉMOND:**

Mais est-ce que tout projet de construction ne risque pas d'amener d'autres projets de construction ? Excusez la simplicité de ma question, mais est-ce que ça ne va pas de soi ?

1985 **M. RÉJEAN SÉGUIN:**

Je vous dirais que je serais tenté de répondre oui à votre question, mais je vais reprendre l'exemple de la Grande Bibliothèque qui, lorsqu'elle est arrivée dans notre quartier, adjacent un peu plus haut, vous avez peut-être vu à ce moment-là le nombre de projets qui devaient aboutir à ça, qui devaient ressortir suite à ça, et on se rend compte que la Grande Bibliothèque qui reçoit 2 millions de personnes, c'est 40 000 personnes par semaine, ça n'a strictement rien changé dans le quartier.

1995 Alors donc, on se méfie. On se dit : Est-ce que juste un bâtiment, de construire un bâtiment, on parle du 2-22, demain, on va parler du Quadrilatère, est-ce que uniquement ça va changer le quartier ? On pense qu'il faut faire attention à la façon dont on va intégrer des choses dans ces bâtiments-là pour faire en sorte d'y animer le quartier. Parce qu'on y croit nous autres à la construction, mais on dit ce n'est pas tout parce qu'on a un exemple qui vient de se passer, bien, qui vient de se passer il y a quelques années juste dans notre quartier un peu plus haut avec un équipement...

2000 **MME ARIANE ÉMOND:**

Culturel majeur.

2005

M. RÉJEAN SÉGUIN:

...culturel majeur, c'est la plus grande bibliothèque au Canada, je pense, alors, avec 2 millions de personnes, ça devrait normalement changer, mais ça n'a pas changé le quartier.

2010

MME ARIANE ÉMOND:

Mais ça a quelque chose à voir avec l'UQAM, peu avec la Grande Bibliothèque. Vous en conviendrez. Bon.

2015

M. RÉJEAN SÉGUIN:

Je n'ai pas d'opinion sur le sujet, je vous dis ce que l'on voit dans le quartier.

MME ARIANE ÉMOND:

2020

Oui

M. RÉJEAN SÉGUIN:

2025

Je ne peux pas me lancer dans des explications, mais par rapport aux promesses qui nous avaient été faites quand la Grande Bibliothèque est arrivée.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2030

Madame Cinq-Mars ?

MME IRÈNE CINQ-MARS:

2035

Je vais revenir, moi, sur votre propos concernant la façade du boulevard Saint-Laurent. Dans le paragraphe, vous terminez en disant que, et ça rejoint un peu les préoccupations de l'intervenant précédent, monsieur Bélanger, que par souci de concordance, l'intégration devrait s'appliquer à l'alignement des façades et des fonctions tout au long, et là, vous vous rendez, vous, jusqu'à la Place de la Paix.

2040

M. RÉJEAN SÉGUIN:

Oui.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

2045

Par contre, vous ne semblez pas être aussi radical dans la piste de solutions recherchées. Vous semblez simplement vous dire il faudrait retravailler le coin, il faudrait retravailler cette façade, mais pas nécessairement chercher à intégrer tout l'ensemble des autres bâtiments.

2050

M. RÉJEAN SÉGUIN:

Dans notre mémoire, on essaie d'être réaliste, Madame la commissaire.

2055

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Sans jouer à l'architecte.

M. RÉJEAN SÉGUIN:

2060 On essaie d'être réaliste dans la mesure où, comme a dit le vice-président de la Corporation, nous avons 46 membres qui sont soit situés immédiatement à côté du boulevard Saint-Laurent, sur le boulevard Saint-Laurent ou soit en périphérie un peu plus loin. Donc, à ce moment-là, nos membres nous disent il faut porter une attention particulière et posent certaines questions.

2065

C'est dans ce sens-là qu'on a fait ça. Et quand on regarde la façade de la rue Saint-Laurent actuellement, je veux dire, il apparaît assez évident qu'il y a une rupture et nous autres on dit, il y a certains de nos membres qui disent *oups*, là, il y a une rupture bien évidente avec le restant des commerces, et d'autant plus que l'autre côté, du côté ouest, nous aurons affaire à une série de commerces. Alors, pourquoi ne pas faire la même chose ce côté-là ?

2070

MME IRÈNE CINQ-MARS:

2075 O.K. Merci.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2080 Il y a eu une évolution dans les esquisses qui ont été présentées, la façade ouest a été retravaillée, vous avez vu les dernières images. Est-ce que ça réalise la vision que vous en aviez ? Quelle est votre évaluation là-dessus ?

M. RÉJEAN SÉGUIN:

2085 Après les questions, les périodes, les 5 soirs de questions qu'il y a eu, nos membres sont demeurés encore, je veux dire, posent encore la question sur la façade du côté ouest parce que, comme on a dit, il va y avoir une grande vitre avec le poste de radio qui va être là et une petite ouverture sur le coin.

2090 La question, c'est : Est-ce qu'il y aurait moyen de ? C'est la question qu'on vous pose et c'est la question que certains de nos membres se posent.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

2095 La question reste entière pour vos membres.

M. RÉJEAN SÉGUIN:

Je pense que oui. En tout cas, pour certains de nos membres, oui.

2100 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

D'accord.

2105 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Très bien. Alors, Monsieur Séguin, Monsieur Daoust, merci beaucoup pour votre présentation.

2110 **M. RÉJEAN SÉGUIN:**

Monsieur le Président, Mesdames les commissaires, merci.

M. NORMAND DAOUST:

2115 Merci.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2120 Très bien. Nous passons à madame Claudine Roger pour Vox, centre de l'image contemporaine. Bonsoir, Madame Roger.

MME CLAUDINE ROGER:

2125 Bonsoir. Alors comme vous l'avez dit, je suis ici ce soir au nom de Vox, centre de l'image contemporaine. Pour souligner notre appui au projet du 2-22, rue Sainte-Catherine, vous comprendrez que Vox est très interpellé par ce grand projet puisqu'il est à la fois locataire actuel et futur propriétaire dans ce quartier. Alors, on a une double position.

2130 Je vais faire une brève présentation de Vox pour le dissocier, un, du canal Vox et de tous les Vox qui existent à Montréal. Alors, Vox est un organisme à but non lucratif qui a été fondé en 1985 et qui se consacre à la recherche et à la diffusion des pratiques de l'image, c'est-à-dire la photographie, la vidéo, le multimédia et le film.

2135 La portée de sa mission dépasse largement celle d'un centre d'artistes. Vous avez rencontré précédemment notre directeur de regroupement, Bastien Gilbert. À proprement dit, il se compare aisément avec celle d'un centre d'exposition. Vox organise des dizaines d'expositions annuellement en plus de publier des documents d'interprétation pour nos services éducatifs et pour le grand public ainsi que des monographies liées toujours à nos expositions.

2140

2145 Notre seconde activité en importance est évidemment la diffusion nationale et internationale de nos expositions. Nous avons concrétisé de nombreux projets de circulation, de coproduction au Canada, en Europe, tout comme en Amérique latine, assurant ainsi le rayonnement des artistes canadiens. Vox a aussi constitué depuis 1998 le fonds documentaire de la photographie québécoise qui est une importante base de données qui rassemble sur le web la documentation visuelle des travaux de plus de 130 artistes québécois de 1950 à aujourd'hui.

2150 Vox fait partie du projet IMAGO, personne n'en a parlé ce soir, mais IMAGO est un projet qui regroupe deux autres centres d'artistes qui sont Artex et Studio XX et qui visent à doter Montréal d'un lieu de recherche, de production et de diffusion dans les domaines des arts visuels et des arts médiatiques. Je vais faire une très brève présentation et une mise en contexte d'IMAGO puisque le coordonnateur du projet, Michel Desjardins, fera la lecture de notre mémoire collectif jeudi prochain.

2155 Alors, depuis 2007, nous travaillons de concert avec la Société de développement Angus, - j'ai fait une erreur dans mon mémoire, j'avais mis 2008, mais c'est bien 2007 - pour concrétiser, c'est un grand projet d'immobilisation dans le futur édifice du 2-22 qui est situé au cœur de la cité. Alors, IMAGO occupera les deux étages supérieurs de l'édifice et Vox, donc, je parle au nom de notre centre, offrira sur une base permanente et gratuite des expositions portant sur l'image contemporaine.

2165 Alors, nous serons là l'hiver, on n'a pas l'achalandage de la Grande Bibliothèque, mais quand même, nous serons là. Son espace de 2 500 pieds carrés lui permettra d'organiser des projets d'envergure incluant des artistes locaux et internationaux. Ce projet novateur caractérisé par la mise en commun de ressources physiques et matérielles, d'expertise et de savoir, représente pour Vox et ses partenaires dans le contexte d'IMAGO une étape cruciale de notre développement.

2170 Il faut préciser, et je crois que Bastien Gilbert l'a mentionné, que c'est l'une des premières initiatives d'accès à la propriété pour des centres d'artistes montréalais. Oui, il y a Vidéographe, mais ça fait quand même plusieurs années et nous, nous allons vraiment travailler à la fois à la production et à la diffusion dans le centre-ville. La présence, donc, d'IMAGO au 2-22 est la concrétisation d'un projet structurant qui offrira à chacun de nos membres un environnement idéal pour la réalisation de leur mission.

2180 En favorisant la mise en commun de nos ressources, de nos compétences, nous pourrons mieux répondre aux besoins des créateurs, aux exigences liées à la diversification des publics et aux nouvelles contraintes des réseaux de diffusion tant sur la scène locale qu'internationale.

2185 Alors, oui, on est en art contemporain, oui, on veut élargir nos publics, c'est un des mandats de Vox. Nous avons occupé, et je crois que monsieur Bastien Gilbert a oublié, enfin, a omis de le mentionner, Vox était l'organisateur du mois de la photo à Montréal qui, vous savez, est l'unique biennale en photographie au Canada et suite à la séparation de nos deux organismes, le Mois de la photo est devenu un organisme distinct depuis 2003, nous avons occupé pendant deux ans la salle au deuxième étage du Marché Bonsecours et dans ce souci, donc, de bien élargir nos publics et essayer de vulgariser l'art contemporain pour les touristes. Ils sont très importants pour nous.

2190 Notre objectif visé dans le cadre d'IMAGO est également de s'inscrire, donc, dans un vaste projet regroupant de multiples organismes culturels montréalais afin de construire un pôle incontournable pour la diffusion, la recherche, la création en art actuel, toutes disciplines confondues.

2195 L'édifice du 2-22, au même titre que le projet d'IMAGO, se veut un lieu ouvert où cohabiteront et se croiseront des artistes, des chercheurs et le grand public de manière à proposer une offre culturelle diversifiée et de favoriser le dialogue entre les producteurs, les médiateurs et les visiteurs.

2200 Au fil de son développement, Michel Desjardins vous le confirmera, le projet IMAGO a été soutenu successivement par le Forum des équipements culturels, le Conseil des arts du Canada, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil des arts et des lettres du Québec et le ministère des Affaires municipales et *tatata*, je vous évite tout le nom. Alors, c'est un projet qui est bien là. Et on espère occuper le 2-22 le plus rapidement possible.

2210 Alors, mes commentaires généraux concernant l'ensemble du projet. J'ai dit que Vox était locataire. Depuis mai 2004, Vox occupe un espace ayant vitrine au 1211, boulevard Saint-Laurent, donc, en plein cœur du Red Light, on sait de quoi on parle, au-dessus d'un *peep show*, contigu à la Sexothèque et au bar Le Midway. Alors, un excellent contexte de travail, un contexte social qui est difficile à accepter au quotidien, mais qui est une excellente situation géographique, et je ne suis pas la première à le mentionner.

2215 Donc, on est dans le centre à côté du Mc, à côté de l'UQAM, à côté de Concordia, du Cégep du Vieux-Montréal et dans l'axe des galeries situées au Belgo et ça nous assure une affluence et nous voulons rester dans ce quartier.

2220 Nous sommes les témoins privilégiés de l'activité quotidienne du crime organisé, de la prostitution. J'évite de vous mentionner tout ce qui se passe dans notre secteur qui est démantelé, on le sait tous. Cette situation nous permet d'affirmer la nécessité, voire l'urgence d'agir et de transformer cette section du boulevard Saint-Laurent et de la rue Sainte-Catherine.

2225 Nous sommes plus que favorables, je pense que mon mémoire le manifeste, à la requalification culturelle du quartier considérant que les impacts et les retombées de ce vaste projet, tant le 2-22 que le Quadrilatère Saint-Laurent, sont majeurs tant pour les citoyens qui l'habitent, qui l'occupent, et pour les organismes à notre échelle, mais aussi à plus grande échelle pour son effet structurant global.

2230 Alors, le 2-22, le projet qui nous tient à cœur. Nous croyons que son architecture et que sa hauteur particulière conférera à l'édifice un caractère contemporain qui aurait pour effet de donner au projet une adresse et une identité forte propre à l'inscrire dans le réseau des incontournables à Montréal, tant sur le plan local et international.

2235 Sa façade vitrée qui est si questionnée sur la rue Sainte-Catherine et la volonté d'ouvrir le rez-de-chaussée sur l'extérieur pour créer un atrium accueillant manifestent le caractère fondamentalement public de l'édifice que le montréalais, le touriste en visite à Montréal pourront s'approprier. Le 2-22 deviendra également une adresse de rencontre où le grand public pourra bouquiner, je pense que peu de gens l'ont mentionné, voir des expositions, on n'est pas que dans le spectacle, se restaurer, prendre un café, s'informer sur les activités culturelles à Montréal, etc.

2240 Le public spécialisé, donc on parle surtout pour le projet d'IMAGO, mais d'autres projets aussi pourront s'associer au 2-22, pourra quant à lui découvrir un lieu où se déroule de manière permanente des recherches de pointe dans les domaines de l'art contemporain, des arts médiatiques, de la musique, etc.

2250 L'offre d'IMAGO est complémentaire aux autres activités culturelles qui se dérouleront dans le bâtiment et aussi dans le quartier, lequel, et c'est très important de le souligner, est davantage orienté sur la tenue de festivals ponctuels ou une industrie du spectaculaire. Je pense que vous comprenez que bien qu'on se situe dans cet édifice-là, on est très différent, mais je crois qu'on a bien notre place. Vox souhaite être relocalisé dans cet édifice-phare comme on l'appelle, conçu par des architectes de renom et un promoteur visionnaire qui est la SDA qui considère la culture dans sa diversité et sa complexité.

2255 Aussi, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire pour mener à bien le projet de le réaliser selon les plans proposés par le promoteur tout en respectant les éléments suivants. Alors, ça s'adresse à la SDA, mais je pense qu'on leur a déjà dit :

2260 Dédier exclusivement cet édifice à des fonctions de diffusion, de recherche, de création et d'animation culturelle auprès d'un public diversifié pour en faire un pôle de circulation riche d'échanges ;

Favoriser une architecture grandiose et prestigieuse à l'image de la nouvelle vocation culturelle du secteur tout en respectant l'architecture environnante dans laquelle le bâtiment s'intègre ;

2265 Encourager la production artistique contemporaine en soutenant la réalisation d'une
œuvre intégrée à l'architecture respectant le 1% en amont du projet ;
Implanter un édifice vert dans une perspective de développement durable ;
Garantir des coûts abordables pour ses occupants à vocation culturelle et ainsi
améliorer leurs conditions d'occupation à long terme ;
2270 Privilégier un mode de gouvernance collégiale au sein de l'édifice.

Nous allons être propriétaires, copropriétaires, nous allons travailler ensemble et c'est
dans cette perspective que la SDA développement le projet du 2-22 et c'est la raison pour
laquelle Vox et IMAGO soutiennent cet important projet de développement lequel deviendra,
2275 nous l'espérons, le symbole significatif de Montréal, capitale culturelle du 21^e siècle. Voilà.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2280 Merci beaucoup. Ça ressemblait à des applaudissements.

MME CLAUDINE ROGER:

Oui. J'espère que je vous ai réveillés.

2285 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Oui. Alors, Madame Cinq-Mars ?

MME IRÈNE CINQ-MARS:

2290 Donc, vous affirmez dans votre mémoire, intéressant je dois dire, l'urgence d'agir pour
transformer le secteur et vous affirmez aussi votre profond souhait de dédier exclusivement...

MME CLAUDINE ROGER:

2295 Le 2-22.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

2300 Le bâtiment, c'est ça. ...aux occupants culturels. On a reçu un mémoire écrit par des
personnes qui n'ont pas pu se présenter ce soir, d'un organisme qui encadre, qui essaie
d'encadrer les gens que vous mentionnez dans votre mémoire comme étant indésirables.

MME CLAUDINE ROGER:

2305 Stella ?

MME IRÈNE CINQ-MARS:

2310 Oui, c'est ça. Et cet organisme aimerait faire, trouver une place aussi dans le projet, inquiet des effets pervers, délétères, je ne sais pas, de l'impact du projet sur cette population qui va probablement se disperser, etc.

MME CLAUDINE ROGER:

2315 Évidemment.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

2320 Quel est votre avis là-dessus ?

MME CLAUDINE ROGER:

2325 En fait, je ne connais pas tout à fait les activités de Stella, je sais qu'ils sont très actifs dans le quartier jour et nuit parce qu'on côtoie des fois certains intervenants. Évidemment que le 2-22 ne se prête peut-être pas nécessairement à ce type d'organisme. Je crois que la Ville doit trouver des endroits sûrement à proximité parce que les gens qui vivent dans la rue, les prostitués et tout vont rester quand même dans le quadrilatère et je crois qu'on doit conserver un édifice à vocation culturelle et voilà. Non, je ne pense pas que Stella ait à s'installer dans le 2-22.

2330

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Alors, strictement vocation culturelle ?

2335 **MME CLAUDINE ROGER:**

Oui, bien sûr. Écoutez, il n'y a pas énormément d'organismes qui sont voués exclusivement à la vocation culturelle et, bon, je n'ai pas de données, mais je pense que Montréal se doit d'avoir cet édifice. Et voilà, c'est tout.

2340

MME IRÈNE CINQ-MARS:

D'accord.

2345 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Madame Émond ?

MME ARIANE ÉMOND:

2350

Peut-être un complément d'informations pour faire suite au premier intervenant que vous avez cité à quelques reprises, monsieur Bastien Gilbert. Donc, il n'y a pas d'inquiétude chez vous par rapport à l'acquisition d'un lieu ? Est-ce que les choses vont bien ?

2355

MME CLAUDINE ROGER:

2360

Les choses vont très très bien. Comme j'ai mentionné, on a déjà un appui plus que favorable, on est en train de terminer des demandes de subventions, on travaille conjointement avec le ministère de la Culture et des Communications au niveau des améliorations locatives ainsi qu'avec Patrimoine Canada pour les équipements spécialisés. Alors...

MME ARIANE ÉMOND:

2365

Alors, est-ce qu'un peu comme le président de votre regroupement, vous êtes inquiet du taux locatif qui semble circuler ? Enfin, moi, c'est la première fois que j'en entends parler.

MME CLAUDINE ROGER:

2370

En fait, moi, c'était la première fois aussi. Alors, je pense que CIBL occupe à eux seuls un étage ; IMAGO est sur deux étages. Je sais qu'il y a un espace qui est adjacent à Vox qui pourrait être occupé facilement par une galerie ou un autre centre d'exposition. Il s'agit à eux de faire les démarches pour obtenir le soutien financier aux immobilisations et tous les organismes culturels peuvent bénéficier de ces arrangements-là. Donc, non, je n'ai aucune crainte par rapport au taux d'inoccupation, comme monsieur semblait dire.

2375

MME ARIANE ÉMOND:

Parfait. Merci.

2380

M. CLAUDE FABIEN, président:

Vous avez esquissé une remarque sur le 1% consacré à un objet culturel ?

2385

MME CLAUDINE ROGER:

Oui.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2390 Vous êtes la première à nous en parler.

MME CLAUDINE ROGER:

2395 Ben oui.

M. CLAUDE FABIEN, président:

Quelle vision en avez-vous ? Si vous aviez le budget, vous feriez quoi ?

2400 **MME CLAUDINE ROGER:**

Ah ! Ça, c'est très difficile. En fait, c'est sûr que ce serait sûrement une œuvre contemporaine, sûrement en photographie ou en vidéo mais, bon, ça, c'est mon choix puisque c'est la discipline dans laquelle je travaille.

2405 Je vous dirais que tous les édifices publics et gouvernementaux doivent allouer une somme qui est de 1 % du budget total de la construction à une œuvre d'art contemporaine. D'ailleurs, je crois qu'il y a eu une rencontre à la Ville de Montréal vendredi dernier sur les 1% et la SDA, qui est le promoteur, va faire aussi ce type de projet-là. Alors, c'est une très belle initiative de la part d'un promoteur immobilier d'investir 1%. Donc, ça montre son intérêt envers la culture. Voilà.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2415 Vous n'avez pas une œuvre en...

MME CLAUDINE ROGER:

2420 Non, je n'ose pas donner une œuvre.

M. CLAUDE FABIEN, président:

Non ?

2425 **MME CLAUDINE ROGER:**

Non, non.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2430 Je ne sais pas si vous avez vu - je réfléchis tout haut, ce qui n'est pas permis
normalement à un président de commission - je ne sais pas si vous avez vu les dernières
images présentées par le promoteur où toute la vitrine devenait comme un écran sur lequel
on pouvait faire paraître de gigantesques images ou de l'animation. Est-ce que ça se
qualifiera comme objet culturel au sens du 1%, de la politique du 1% ?

2435

MME CLAUDINE ROGER:

Oui. Ben, en fait, il faut que ce soit surtout une œuvre qui est intégrée au bâtiment.
Donc, je pense que ce type de projet est peut-être plus à vocation commerciale ou
publicitaire. Donc, il faudrait vraiment que ce soit une œuvre qui s'intègre à l'intérieur et qui
2440 soit permanente et qui soit fonctionnelle en tout temps. Comme certaines œuvres ne le sont
pas dans la Ville de Montréal, donc, il faut essayer de miser sur une œuvre contemporaine
qui soit fonctionnelle et qui perdure pendant de nombreuses années. Et qui reflète aussi
l'architecture et l'idée en fait que les architectes se font de cet édifice-phare.

2445

M. CLAUDE FABIEN, président:

Autres questions ? Merci beaucoup de votre présentation.

2450

MME CLAUDINE ROGER:

Ça m'a fait plaisir.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2455

Alors, j'appelle le dernier intervenant de la soirée, Studio XX, madame Paulina
Abarca-Cantin.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2460

Bonsoir, Madame.

Mme PAULINE ABARCA-CANTIN :

2465

Bonsoir, Monsieur Fabien, Madame Cinq-Mars, Madame Émond. Mon nom est
effectivement Pauline Abarca-Cantin, directrice générale du Studio XX.

M. CLAUDE FABIEN, président:

Ce n'est pas 20 ?

2470

Mme PAULINE ABARCA-CANTIN:

C'est Studio XX. Je sais que ça va faire drôle parce que dans le coin de Saint-Laurent et Sainte-Catherine il existait auparavant le Studio XXX.

2475

M. CLAUDE FABIEN, président:

À ne pas confondre ?

2480

Mme PAULINE ABARCA-CANTIN:

Qui a été démolie. XX, pour le chromosome féminin qui parle aussi du triomphe, si on veut l'appeler comme ça, de l'intellectualité humaine à déchiffrer le code de la nature, à savoir que XX c'est féminin et XY c'est masculin.

2485

Et donc le Studio XX est un centre d'artistes féministes engagées dans l'exploration, la création et la critique en arts technologiques. Il a été fondé à Montréal par quatre femmes en 1996 et vise à mettre de l'avant la multiplicité, les territoires, voix et actions créatives de femmes dans le cyberspace.

2490

C'est le seul centre d'arts médiatiques au Canada et un des seuls au monde d'avoir ce mandat. Un mandat qui favorise la création et la diffusion d'art technologique créé par des femmes. Il est aussi depuis 2003 le producteur d'un festival international aussi unique au monde qui s'appelle le Festival HTMlles, c'est un biennal international d'arts médiatiques et pratiques en réseau créé par des femmes autour du monde.

2495

I will from time to time break into English, I hope that will be all right, just to speed things up a little bit. Thank You.

2500

Depuis 2003, donc ce festival a été présenté par le Studio XX, aussi au Monument National et à la SAT, depuis la création de la SAT.

Je vous ai déposé donc notre mémoire et je ne passerai pas sur les commentaires de mon collègue, qui s'était très bien exprimé, Claudine Roger de Vox. Je veux peut-être aujourd'hui juste vous donner une petite histoire un petit peu personnelle, assez vite, j'espère, juste pour vous dire qu'au début de ma carrière, I was a student at the National Theatre School of Canada, all students from across the country come and in our last year we present our work at the Monument National.

2510

During my last year, I had the great pleasure of acting as a prostitute in a play by Michel Tremblay, which is called *Ste-Carmen de la Main*. During that time we were encouraged to spend a lot of time on the street talking with the habitants of the streets that was Peter's Tavern, le Cléopâtre, Upstairs-Downstairs and become a part of the street.

2515

Two things struck me. The first is that I never met anybody who lived in the street who didn't want to be more, to become more, get out of drugs, get out of prostitution, make something of their life.

2520

Et l'autre chose que je retiens très fort de l'œuvre de Michel Tremblay c'est que la thématique de la pièce est la même. Les Québécois doivent être fiers de qui on est, et avancer, aller plus loin, pas rester dans le passé, mais aller envers le futur. Il me semble qu'en ce moment on parle d'une espèce de fenêtre qui s'ouvre dans le temps où on parle de créer de Montréal métropole de culture culturelle, de renaissance sur la rue Saint-Laurent.

2525

Et puis je vous dirais que dans le temps c'était très politique quand on parlait de rénovations au Monument National. When we were students there, it was an old dilapidated building, it had some charm certainly, but it was dangerous and it was falling apart. Finally the decision came to renovate this building, it was political, it was dangerous, and you see now the result: spectacular, wonderful for the students, for the public.

2530

But it still remains that when the public comes to see the work of arguably the best Canadian and Québécois actors in this country, the environment is not ideal. It's not ideal for the public to be a part of this environment.

2535

I'll cut to the next evolution in my career. I worked as a producer in visual effects and 3D animation for several years, bringing producers to Montreal to work in visual effects and 3D animation. Dans mes équipes on avait toujours à peu près 70% de mes équipes étaient des hommes, 30% étaient des femmes. Je trouvais ça toujours drôle, parce que dans le moyenne les gars faisaient minimum 40 000 \$ par année et je me disais c'est bizarre qu'il y a pas plus de femmes ici. Les hommes de mes équipes aimaient toujours beaucoup travailler avec les femmes, il y avait une belle complicité, le masculin, le féminin, toute une créativité, qui m'amenait à ma question de voir pourquoi les femmes étaient plus intimidées par les nouvelles technologies qui sont, en fait, the road to the future.

2545

Donc, en 2007, je suis devenue directrice générale du Studio XX, un studio j'avais jamais entendu parler d'eux, parce que j'ai trouvé que le mandat était fantastique, fascinant, qui allait vers le futur. Je ne vois pas les gens de la rue comme des indésirables, du tout. Je vois des femmes que j'aimerais initier les nouvelles technologies si on était implantés au 2-22. Déjà, au Studio XX, qui est en ce moment hébergé au 4001 Berri, on partage déjà comme locataires, on partage déjà un édifice, on a assez de partage de ressources dans l'édifice avec Oboro, Dazibao, l'Ogive, nos cours sont pleins les fins de semaine de toutes sortes de femmes qui désirent apprendre les nouvelles technologies.

2550

2555 Il y a aussi, bien sûr, la création de la part des artistes, mais il y a aussi un contenu
social. Virginia Woolf when she wrote, *A Room of One's Own*, she said that: «*What women
require is an independent income and a room of one's own in which to create. That is the way
that women will liberate themselves.*» We also know that for every dollar that a woman
2560 makes and every dollar that a man makes, a woman on average spends 80% of that dollar on
her family; the male average is 50%.

Donc, je ne vois pas une libération féminine ou un bénéfice à la société à soutenir la
prostitution et d'autres formes d'exploitation des femmes, desquelles on a parlé ces derniers
mois dans les journaux au sujet de Cléopâtre, etc., exploitation des femmes, des jeunes
2565 hommes, des garçons, etc. Je favorise plutôt qu'on donne les armes pour que les êtres
humains s'éduquent et construisent quelque chose qui est plus grand qu'eux. Pour moi c'est
le 2-22.

Je vois un promoteur avec une grande vision, générosité, la volonté de construire, je
2570 vois dans notre cas, dans notre projet IMAGO, une complémentarité avec une galerie, un
centre d'arts visuels, et je vois le futur.

Merci.

2575 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Merci de votre témoignage. Question? Oui, Madame Cinq-Mars.

2580 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:**

Absolument. Vous semblez être de celles qui estiment que l'art favorise l'intégration
sociale? Do you think art can help people who are not artists integrate themselves into society
if they have access to art?

Mme PAULINE ABARCA-CANTIN:

2585

I think technology is a means to earn a living and I think that art and access to technology as a way to make a living is extremely important in the XXIst century. So, yes, I do.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

2590

Alors de ce point de vue-là, est-ce que vous trouvez que cet enjeu devrait être abordé dans le projet?

Mme PAULINE ABARCA-CANTIN:

2595

Oui.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

2600

Il ne l'est pas actuellement?

Mme PAULINE ABARCA-CANTIN:

2605

Je le vois à travers mon optique, je vois qu'ayant un Studio XX et mon Saint-Henri toujours de penser que Studio XX serait où était auparavant Studio XXX, c'est vraiment une métaphore, une grande métaphore. Et comme je vous dis, on est le seul centre au monde, au monde, d'avoir ce mandat. Et on serait à l'édifice- phare et démontrant le grand progrès des femmes au Québec.

2610

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire:

Et de ce point de vue-là pourriez-vous travailler en collaboration avec un organisme comme Stella, par exemple?

2615

Mme PAULINE ABARCA-CANTIN:

Oui.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2620

Madame Émond?

Mme ARIANNE ÉMOND, commissaire:

2625 Présentation très intéressante, je dois le dire. Est-ce que vous êtes satisfaite de la mixité des acteurs culturels à l'intérieur du 2-22, est-ce que vous trouvez que c'est assez bien représenté ou si c'est un peu le même monde qui se retrouve?

Mme PAULINE ABARCA-CANTIN:

2630 Je trouve très intéressant ce qui est là. Je trouve vraiment bien. Puis aussi la possibilité à l'Université, pour nous la SAT, le Monument National, comme lieux de présentation, de diffusion, de collaboration; mais, oui, pour répondre à la question directement, des locataires de l'édifice, je trouve c'est une très belle brochette.

2635 **Mme ARIANNE ÉMOND, commissaire:**

 Vous êtes satisfaite de ça?

Mme PAULINE ABARCA-CANTIN:

2640 Oui.

Mme ARIANNE ÉMOND, commissaire:

2645 Par rapport à l'accès à la propriété, tout va bien pour vous?

Mme PAULINE ABARCA-CANTIN:

2650 Beaucoup de travail est devant nous, mais, oui.

Mme ARIANNE ÉMOND, commissaire:

 Mais vous n'êtes pas inquiète?

2655 **Mme PAULINE ABARCA-CANTIN:**

 Non.

Mme ARIANNE ÉMOND, commissaire:

2660 Merci.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2665 Merci. Alors écoutez, nous avons terminé avec les 8 intervenants de ce soir. C'est le moment où je me tourne vers la salle pour inviter un représentant de la SDA et ensuite un représentant de la Ville au cas où, et ce n'est pas nécessaire, où il aurait des faits à rectifier, sans engager le débat, sans émettre d'opinion ou de réaction.

2670 Est-ce qu'il y a du côté de la SDA, est-ce quelqu'un sent le besoin d'intervenir pour rétablir des faits ou pas? Ça peut être retardé à notre prochaine séance, ce n'est pas nécessaire de le faire ce soir, mais conformément à notre pratique, je crée la petite ouverture. Alors, je vais compter jusqu'à 3. Très bien. Et du côté de la Ville? Très bien.

2675 Alors tout est beau, tout le monde est content. Alors merci beaucoup de votre participation et nous nous donnons rendez-vous jeudi soir, même heure, même endroit. Merci et à jeudi.

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2680

ET J'AI SIGNÉ:

LOUISE PHILIBERT, s.o.

2685